



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LE PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR 2030 DU CANADA : LA POLITIQUE CLIMATIQUE FÉDÉRALE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Rapport du Comité permanent de l'environnement et du
développement durable

Shannon Miedema, présidente

AVRIL 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**LE PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR
2030 DU CANADA : LA POLITIQUE CLIMATIQUE
FÉDÉRALE À LA CROISÉE DES CHEMINS**

**Rapport du Comité permanent
de l'environnement et du développement
durable**

**La présidente
Shannon Miedema**

AVRIL 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENTE

Shannon Miedema

VICE-PRÉSIDENTS

Ellis Ross

Patrick Bonin

MEMBRES

Carol Anstey

David Bexte

Bruce Fanjoy

Wade Grant

Will Greaves

Branden Leslie

Eric St-Pierre

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Chris Bittle

Angelo Iacono

Amanpreet Singh Gill

Laila Goodridge

Lisa Hepfner

Robert Morrissey

Jeremy Patzer

Jake Sawatzky

Charles Sousa

GREFFIER DU COMITÉ

Leif-Erik Aune

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Alison Clegg, analyste

Sarah Houle, analyste

Sarah Yakobowski, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'efficacité, les améliorations possibles et la capacité du Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
LE PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR 2030 DU CANADA : LA POLITIQUE CLIMATIQUE FÉDÉRALE À LA CROISÉE DES CHEMINS	9
1. Introduction	9
Les répercussions des changements climatiques au Canada	9
Les coûts de l'inaction	11
Les accords internationaux de réduction des émissions	12
Les engagements et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada	13
<i>La Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>	16
2. Le plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada	18
Les conseils et les rapports du Groupe consultatif pour la carboneutralité sur le Plan de réduction des émissions du Canada	19
Les changements récents aux politiques du Plan de réduction des émissions et les derniers développements	21
Les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada pour 2030	24
3. Commentaires sur des éléments du Plan de réduction des émissions du Canada	27
Le Canada n'atteint pas ses objectifs de réduction des émissions	28
La modélisation des coûts économiques	32
Responsabilité partagée et approche collaborative	33
Le Canada en tant que « superpuissance énergétique »	36
Maintenir la certitude et la durabilité des politiques	37
Lier les politiques climatique, économique et industrielle	38
Le Bureau des grands projets et les projets d'importance nationale	39
Commentaires choisis concernant l'amélioration du Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030	41

L'électrification	41
Des approches propres aux secteurs	42
Améliorer l'efficacité énergétique	43
Les moyens de transport produisant peu d'émissions	44
Commentaires sur des éléments précis du Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030	45
La tarification du carbone industriel	46
Les plafonds d'émissions proposés pour le secteur pétrolier et gazier	49
La norme sur la disponibilité des véhicules électriques	51
<i>Le Règlement sur l'électricité propre</i>	52
<i>Le Règlement sur les combustibles propres</i>	54
Réduire les émissions de méthane	54
Le captage et le stockage du carbone	55
Conclusion	56
 ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	 63
 ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	 67
 DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	 69
 OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	 71
 OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS	 77

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, d'ici le 1er juin 2026, présente un Plan de réduction des émissions pour 2030 révisé et entièrement chiffré qui identifie clairement les mesures supplémentaires spécifiques nécessaires pour combler l'écart entre les réductions d'émissions prévues et les objectifs législatifs du Canada pour 2026 et 2030, y compris les impacts quantifiés des émissions sur chaque mesure.

57

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, d'ici le 1er juin 2026, divulgue publiquement une modélisation actualisée reflétant l'impact cumulatif des récents changements de politique, y compris l'élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs, l'abandon de la Norme sur la disponibilité des véhicules électriques et la suspension du plafond proposé pour les émissions de pétrole et de gaz, et indique clairement comment le Canada atteindra ses objectifs législatifs à la lumière de ces changements.

57

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, d'ici le 1er juin 2026, réaffirme l'importance de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* en veillant à ce que les objectifs de réduction des émissions s'accompagnent de politiques contraignantes, applicables et durables permettant de les atteindre.

57

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada rétablisse immédiatement la pleine capacité du Groupe consultatif pour la carboneutralité en nommant rapidement des membres experts qualifiés, en fournissant des ressources adéquates et en établissant un mécanisme formel pour démontrer comment les avis du Groupe consultatif sont pris en compte dans les décisions fédérales en matière de politique climatique.

57

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, d'ici le 1er juin 2026, fournisse au Parlement une analyse des écarts comparant les objectifs d'émissions fixés par la loi aux émissions prévues dans le cadre des politiques actuelles, y compris une identification claire du déficit restant et des mesures prévues pour le combler, et s'engage à fournir cette analyse chaque année par la suite.

58

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada réitère son engagement envers l'Accord de Paris et envers ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre en s'assurant de mettre en place les mesures nécessaires à ce que le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada prévoie l'atteinte de sa cible climatique.

58

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada élabore une politique industrielle en matière de carboneutralité, en commençant par quelques secteurs prioritaires, et en veillant à ce que les travailleurs affectés par la transition hors des combustibles fossiles soient soutenus et qu'il arrime aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada les plans de développement industriels et manufacturier.

58

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada finalise et mette en œuvre les politiques déjà annoncées ou en cours d'élaboration du Plan de réduction des émissions pour 2030.

58

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada adopte des normes obligatoires d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en énergie 100% renouvelable et en préservation de l'eau pour tous les centres de données ainsi que des divulgations obligatoires des impacts environnementaux.

58

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada explore comment mandater ou encourager la coexistence des centres de données générateurs de chaleur avec des industries, des activités agricoles ou des utilisations résidentielles consommant de la chaleur.

58

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada ratifie le Traité mondial sur le plastique à venir et assure le financement continu pour des actions sur les déchets plastiques et la pollution ainsi que pour la création d'emplois liés à l'économie circulaire.

59

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada fournisse l'information sur les coûts liés à l'atteinte de l'objectif de l'*Accord de Paris* ainsi que les co-bénéfices de la mise en place de mesures de lutte climatique (par exemple: restructuration de l'économie, amélioration de la qualité de l'air, économie de coûts en santé, économie d'achat en carburant pour les ménages et entreprises, couts épargnés en lien avec l'évitement d'événements climatiques extrêmes, etc.). Les critères de sélection des mesures climatiques ne devraient pas se limiter aux coûts les plus bas ou aux réductions d'émissions les plus faciles à court terme, mais également viser à transformer véritablement l'économie afin de mettre en place la structure nécessaire à notre avenir à faibles émissions de carbone.

59

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada initie, développe ou joigne des partenariats d'excellence dans la lutte climatique avec les leaders mondiaux en matière de transition énergétique.

59

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada reconnaisse les impératifs scientifiques et les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans l'établissement des cibles climatiques du pays.

59

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada intègre dans l'établissement des cibles de réduction des gaz à effet de serre le principe de responsabilité commune mais différencié pour les pays. 59

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada mette au centre du Plan de réduction des émissions pour 2030 le principe de pollueurs payeurs. 59

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada mette au centre du Plan de réduction des émissions pour 2030 le principe de subsidiarité de manière à respecter les compétences des provinces et le rôle des municipalités. 60

Recommandation 18

Que l'approche de cycle de vie soit utilisée pour refléter les gaz à effet de serre émis à l'étranger par le Canada (ex: exportation de gaz naturel liquéfié, pétrole, etc.). 60

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada utilise le cadre fédéral de taxonomie des investissements climatiques pour classer et hiérarchiser les activités économiques compatibles avec les objectifs climatiques, en orientant les capitaux publics et privés vers les secteurs à faibles. 60

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada aide à réduire la pollution des collectivités côtières en luttant contre la pollution causée par le carbone attribuable aux ports et au transport de marchandises. Cette aide pourrait se traduire par des mesures suivantes:

- **Élargir l'alimentation à quai afin d'inclure davantage de terminaux, de ports et de types de navires capables de se brancher à quai au lieu de continuer de brûler des combustibles fossiles à proximité des collectivités.**

- Soutenir les chantiers navals quand vient le temps d’installer des technologies renouvelables, comme la propulsion éolienne pour les navires, et de moderniser des navires pour des voyages plus écoénergétiques.
- Améliorer la coordination des chaînes d’approvisionnement afin que les navires passent moins de temps à marcher au ralenti pendant qu’ils attendent que les cargaisons leur soient livrées.
- Promulguer des règlements en matière de sécurité propres au fret et au carburant et des régimes d’intervention en cas d’incident pour tenir compte de la composition changeante du carburant et des carburants futurs, comme le méthanol.
- Utiliser le potentiel de réchauffement global sur 20 ans (PRG 20) pour les carburants à base de méthane afin d’évaluer correctement les émissions de ce carburant pendant le cycle de vie. 60

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada maintienne le soutien à l’égard de régimes semblables à ceux de la tarification du carbone au niveau international. 61

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership concret dans le déploiement des thermopompes et s’inspire de la California heat pump partnership et de la France qui a lancé un plan d’action pour produire un million de pompes à chaleur dès 2027. 61

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que les administrations des provinces mettent en œuvre des plans de réduction des émissions solides pour s’assurer que celles-ci participent davantage aux contributions déterminées au niveau national du Canada. 61

Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada collabore avec les administrations de provinces comme le Québec afin de renforcer son engagement à atteindre la cible de 37,5 % pour 2030 en s’assurant que les projets à forte intensité d’émissions, comme le troisième lien, sont gérés dans le contexte des initiatives de décarbonation.

61

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada collabore avec les administrations des provinces, par exemple l’Alberta, afin de garantir l’adoption d’un plan de réduction des émissions plus solide, un meilleur soutien des énergies renouvelables, actuellement bloquées par l’intermédiaire d’un moratoire provincial, et la réduction plus efficace des émissions dans le secteur industriel.

61

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada envisage une stratégie de décarbonation des ports pour les grands projets, comme le port de Contrecoeur, qui comprenne la promotion de l’innovation et le soutien à l’électrification du transport maritime, afin de permettre de réduire les émissions.

61

Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada reconnaisse l’intensité des émissions du pétrole et du gaz de certaines provinces canadiennes, et qu’il mette en œuvre des mesures, comme un système solide de tarification du carbone industriel ou bien le plafonnement des émissions dans le secteur pétrolier et gazier, pour lutter contre l’augmentation des émissions produites dans ce secteur.

62

Recommandation 28

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les climatosceptiques d’hier tentent aujourd’hui d’entraver la mise en œuvre des politiques liées aux changements climatiques en semant la désinformation et la mésinformation et que des entrepreneurs intéressés qui souhaitent entraver la mise en œuvre de ces politiques en vue d’en tirer divers gains jouent un rôle prépondérant dans certains groupes de réflexion canadiens en finançant considérablement ces groupes.

62

Recommandation 29

Que le gouvernement du Canada agisse rapidement pour garantir la mise en œuvre des mesures décrites dans son Plan de réduction des émissions, en faisant preuve de souplesse lorsque cela est nécessaire afin de réduire au minimum les répercussions économiques négatives sur les particuliers, les ménages ou les entreprises, tout en garantissant des réductions des émissions à court terme.

62

Recommandation 30

Que le gouvernement du Canada établisse des liens plus clairs entre son plan de réduction des émissions et sa politique industrielle, afin d'accélérer à la fois la réduction des émissions et la croissance économique.

62



LE PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR 2030 DU CANADA : LA POLITIQUE CLIMATIQUE FÉDÉRALE À LA CROISÉE DES CHEMINS

1. INTRODUCTION

Le 18 septembre 2025, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (le Comité) de la Chambre des communes a adopté la motion suivante :

[S]ur l'efficacité, les améliorations possibles et la capacité du Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada à atteindre les cibles de lutte aux changements climatiques conformément à ses engagements envers l'*Accord de Paris*¹.

Le Comité a recueilli des témoignages lors de sept séances, entre le 2 octobre 2025 et le 30 octobre 2025, et il a reçu 24 mémoires. On trouvera dans le présent rapport un résumé des témoignages que le Comité a entendus ainsi que des recommandations au gouvernement du Canada fondées sur les renseignements recueillis par le Comité. Le Comité tient à remercier toutes les personnes qui ont témoigné et présenté des mémoires dans le cadre de l'étude.

Les répercussions des changements climatiques au Canada

L'année 2024, soit l'année précédant le début de cette étude par le Comité, a été l'année civile la plus chaude jamais enregistrée, et la première durant laquelle la température mondiale moyenne a dépassé de 1,5 °C son niveau préindustriel². Cette année a également été marquée par des phénomènes météorologiques extrêmes au Canada qui ont causé des dommages assurés dépassant les 8,5 milliards de dollars, un chiffre record³. Des témoins ont parlé des impacts actuels et futurs des changements climatiques au Canada. Damon

-
- 1 Chambre des communes, Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), 45^e législature, 1^{re} session, [Procès-verbal](#), 18 septembre 2025.
 - 2 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1115 (Wendell LaBobe, chef régional, Île-du-Prince-Édouard, Assemblée des Premières Nations).
 - 3 Jessica McIlroy, Institut Pembina, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 14 novembre 2025; Bureau d'assurance du Canada, [À 8,5 milliards de dollars, l'année 2024 bat le record de l'année la plus coûteuse de l'histoire du Canada en pertes liées à des phénomènes météorologiques extrêmes](#), 13 janvier 2025.



Matthews (professeur, Université Concordia et directeur par intérim, Future Earth Canada, à titre personnel) a insisté sur l'absence de doute scientifique quant à la cause des changements climatiques, expliquant que la combustion de combustibles fossiles pour produire de l'énergie génère des émissions de gaz à effet de serre, et que les températures mondiales continueront d'augmenter tant que ces émissions seront produites⁴. Cependant, une réduction des émissions aura pour effet d'amoindrir les répercussions de ce réchauffement⁵.

Si nous comprenions tous vraiment la gravité de la crise et ce qui est réellement en jeu, nous ne serions pas en train de nous demander si le Canada devrait agir. Personne ne nierait que les mesures pour lutter contre les changements climatiques au Canada sont trop peu ambitieuses. La majorité de la population serait consternée de voir que le bien-être économique du Canada dépend autant d'une source d'énergie qui deviendra désuète au cours de notre vie. Je ne pense pas que nous serions assis ici à débattre du bien-fondé d'un ensemble de mesures stratégiques insuffisantes. Nous nous préoccuperions tous du défi qui consiste à trouver le moyen de réduire les émissions, de diversifier notre économie et de protéger les plus vulnérables d'entre nous contre les dommages attribuables aux changements climatiques que nous ne pourrions pas éviter⁶.

David Miller (porte-parole, Face à la crise tarifaire et climatique : retroussons-nous les manches) a parlé de la nécessité pour le Canada de réduire ses émissions :

Les changements climatiques sont réels, et leurs répercussions sont graves et ne font qu'empirer. La science démontre que la principale cause de changements climatiques est la combustion des combustibles fossiles et que leur utilisation doit être réduite de près de la moitié à l'échelle mondiale d'ici 2030. Cela ne sera possible que si le Canada fait sa part⁷.

M. Matthews a mentionné quelques-unes des menaces associées aux changements climatiques :

Ce dont nous sommes témoins partout au pays n'est pas une nouvelle normalité, mais le début d'une transition vers des conditions climatiques mondiales qui n'avaient encore jamais existé dans l'histoire de l'humanité. [...]

Au-delà des répercussions matérielles directes, les changements climatiques sont aussi un multiplicateur de menaces. Les dommages causés par les changements climatiques

4 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1200 (Damon Matthews, professeur, Université Concordia et directeur par intérim, Future Earth Canada, à titre personnel).

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

7 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1220 (David Miller, porte-parole, Face à la crise tarifaire et climatique : retroussons-nous les manches).

ont fait grimper le coût de la vie, mis à rude épreuve les ressources d'ordre social et peuvent alimenter les conflits sociaux et l'instabilité. Les systèmes alimentaires mondiaux, les ressources en eau douce et les chaînes d'approvisionnement commerciales sont tous frappés par l'augmentation des risques associés aux changements climatiques. Tout cela est alarmant, mais ce n'est pas surprenant. Les changements climatiques auxquels nous sommes confrontés concordent tout à fait avec les prédictions des modèles climatiques. Ce qui est étonnant, c'est que les changements climatiques, qui sont une réalité scientifique, font toujours l'objet d'un débat politique⁸.

Les coûts de l'inaction

Plusieurs témoins ont attiré l'attention sur le fait que l'absence d'action visant à limiter les émissions et à ralentir les changements climatiques peut causer des conséquences négatives, pour les individus comme pour l'économie du Canada dans son ensemble⁹. Certains ont cité les récents feux de forêt pour illustrer l'impact des changements climatiques sur le Canada¹⁰. Ils ont également mentionné les coûts élevés associés aux changements climatiques, non seulement en termes d'impacts sur les communautés et les individus, mais également en termes de dommages assurés¹¹. David Miller a posé la question suivante :

Pourquoi les Canadiens ordinaires devraient-ils faire les frais de l'inaction? Selon certaines études, les coûts annuels des dommages causés par les changements climatiques au Canada pourraient atteindre les 100 milliards de dollars d'ici 2050 si des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques ne sont pas prises. [...] C'est sans doute en partie pourquoi une vaste majorité de Canadiens exige des mesures liées au climat¹².

8 ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1200 (Damon Matthews).

9 ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1230 (Merran Smith, présidente, Nouvelle économie Canada); ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1235 (Christopher Bataille, chercheur principal, Net Zero Industry); ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1220 (David Miller).

10 ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1230 (Merran Smith); ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1100 (Dave Sawyer, économiste principal, Institut climatique du Canada); ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1220 (David Miller); ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1105 (Catherine Potvin, professeure émérite, Université McGill, à titre personnel).

11 ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1220 (David Miller); ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1240 (Damon Matthews); ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1230 (Merran Smith).

12 ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1220 (David Miller).



Les accords internationaux de réduction des émissions

Le Canada est partie aux principaux accords internationaux relatifs aux changements climatiques : la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*¹³ (CCNUCC) et l'*Accord de Paris*¹⁴ de 2015, qui s'inscrit dans la CCNUCC. Par l'intermédiaire de la CCNUCC, le Canada s'est officiellement engagé à réduire les émissions de GES, à s'adapter aux changements climatiques et à offrir aux pays en développement signataires du CCNUCC un soutien financier à l'appui des mesures d'atténuation¹⁵ et d'adaptation. Le gouvernement du Canada fait régulièrement rapport à la CCNUCC des activités qu'il mène pour honorer ces engagements.

13 Nations Unies, *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 1992.

14 Nations Unies, *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, *Accord de Paris*, 2015.

15 Les mesures d'« atténuation du changement climatique » visent la prévention des changements climatiques, le plus souvent par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les mesures d'« adaptation au changement climatique » visent l'ajustement aux conséquences du changement climatique, comme la hausse des températures ou l'accroissement de la fréquence et de la force des tempêtes.

Les signataires de l'Accord de Paris de 2015 se sont engagés à réduire suffisamment la quantité d'émissions de GES pour que le réchauffement de la planète se situe à un niveau « bien en dessous de 2 °C » par rapport aux niveaux préindustriels moyens et à mener « des efforts encore plus poussés pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C ». La majorité des climatologues conviennent que l'élévation de la température moyenne de la planète doit être limitée à près de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et nettement en dessous de 2 °C, pour qu'il y ait une réduction importante des risques et des répercussions des changements climatiques¹⁶.

Normand Mousseau (directeur scientifique, Institut de l'énergie Trottier, Polytechnique Montréal, à titre personnel) a déclaré que certaines juridictions, telles que le Royaume-Uni et l'Allemagne, ont des objectifs stricts, mais sont capables de les atteindre, voire de les dépasser¹⁷.

Les engagements et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada

En 2021, le Canada a mis à jour sa cible de réduction des émissions, comme il s'y était engagé dans le cadre de l'Accord de Paris. La contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée était de réduire les émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux

16 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Approbaton par les gouvernements du Résumé à l'intention des décideurs relatif au Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C*, communiqué, 8 octobre 2018.

Le GIEC, l'organe onusien chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, décrit sa structure et son fonctionnement comme suit :

Par ses évaluations, le GIEC détermine l'état des connaissances sur les changements climatiques. Il détermine les éléments sur lesquels la communauté scientifique s'accorde, ceux à propos desquels les opinions divergent et ceux qui nécessitent de plus amples recherches. Dans un souci d'objectivité et de transparence, les rapports du GIEC sont rédigés et révisés en plusieurs étapes. Le GIEC ne conduit pas ses propres travaux de recherche. Les rapports du GIEC sont neutres, pertinents sur le plan des politiques, mais ne nourrissent aucune visée normative. Les rapports d'évaluation occupent une place centrale dans les négociations internationales sur les mesures à prendre pour faire face au changement climatique. Créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le GIEC compte 195 pays membres.

17 ENVI, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1245 (Normand Mousseau, directeur scientifique, Institut de l'énergie Trottier, Polytechnique Montréal, à titre personnel).



de 2005 d'ici à 2030¹⁸. L'engagement précédent était de réduire les émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030¹⁹.

En février 2025²⁰, le Canada a présenté sa CDN pour 2035, qui consiste « à réduire les émissions de 45 à 50 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035, en s'appuyant sur la cible de 2030, qui est de 40 à 45 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005²¹ ». Le Canada a également établi un objectif provisoire de 20 % de réduction des émissions par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2026²².

Les cibles du Canada peuvent être résumées de la manière suivante :

- d'ici 2026 : 20 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005²³;
- d'ici 2030 : 40 à 45 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005²⁴;
- d'ici 2035 : 45 à 50 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005²⁵;
- d'ici 2050 : carboneutralité²⁶.

Or, le Canada est loin d'atteindre ces cibles. Le commissaire à l'environnement et au développement durable a conclu que la mise en œuvre du Plan de réduction des émissions pour 2030 reste insuffisante à l'atteinte de la cible que le Canada y énonce, les émissions

18 Gouvernement du Canada, [*Contribution déterminée au niveau national 2021 du Canada en vertu de l'Accord de Paris*](#), p. 1.

19 Bureau du vérificateur général du Canada, 2021 — *Rapports 3 à 7 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada*, « [*Rapport 5 — Leçons tirées de la performance du Canada dans le dossier des changements climatiques*](#) », 2021, pièce 5.2.

20 Environnement et Changement climatique Canada, [*Réduire la pollution et bâtir une économie forte pour l'avenir : l'engagement du Canada pour 2035 en vertu de l'Accord de Paris*](#), 12 février 2025.

21 Gouvernement du Canada, [*Contribution déterminée au niveau national du Canada pour 2035*](#), p. 1.

22 Gouvernement du Canada, [*Rapport d'étape 2025 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030*](#), 2025.

23 *Ibid.*

24 Gouvernement du Canada, [*Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*](#).

25 Gouvernement du Canada, [*Contribution déterminée au niveau national du Canada pour 2035*](#), p. 1.

26 Gouvernement du Canada, [*Contribution déterminée au niveau national 2021 du Canada en vertu de l'Accord de Paris*](#), p. 1.

n'ayant été réduites que de 7,1 % et de 8,5 % respectivement en 2022²⁷ et en 2023²⁸ par rapport aux niveaux de 2005.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable a dit au Comité que « tous les ordres de gouvernement, les communautés, le secteur privé et les Canadiens et Canadiennes [doivent prendre] des mesures pour contrer les changements climatiques », et que « le gouvernement fédéral peut être un chef de file dans ce domaine, tout en collaborant avec les provinces sur leurs territoires. Or, si on regarde la totalité des mesures fédérales et provinciales prises jusqu'à maintenant, ce n'est pas assez pour atteindre la cible²⁹. »

De plus, le rapport d'étape de 2025 du Gouvernement du Canada prévoit que les émissions ne seront réduites que de 16 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2026 et de 28 % d'ici 2030³⁰. Ces chiffres sont loin de l'objectif intermédiaire de 20 % fixé par la loi et de l'objectif de 40 à 45 % pour 2030³¹.

Ces projections confirment que le Canada n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre et n'a aucun plan pour les atteindre.

Une analyse récente de l'Institut climatique du Canada³² souligne en outre que les politiques actuelles, combinées à des revirements politiques et à une production record de pétrole et de gaz, ne feront que creuser l'écart entre la rhétorique et la réalité. Des objectifs sans plans de mise en œuvre crédibles nuisent à la confiance du public, affaiblissent la crédibilité internationale du Canada et laissent les Canadiens supporter les coûts croissants de l'inaction.

27 Bureau du vérificateur général du Canada, Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, Rapport 7 – [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Rapport 2024](#), 2024.

28 ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1105 (Jerry V. DeMarco, commissaire à l'environnement et au développement durable, Bureau du vérificateur général).

29 ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1105 (Jerry V. DeMarco).

30 Gouvernement du Canada, [Rapport d'étape 2025 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030](#), 2025, p. 24.

31 *Ibid.*

32 Ross Linden-Fraser et al., L'Institut climatique du Canada, [Évaluation indépendante : Rapport d'étape 2025 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030](#), février 2026.



La Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité

L'engagement du gouvernement du Canada à atteindre l'objectif de la carboneutralité d'ici 2050³³ a été consacré dans la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*³⁴ en juin 2021. Cette loi exige que le gouvernement du Canada fixe des objectifs nationaux de réduction des GES tous les cinq ans, à compter de 2030, et élabore des plans pour les atteindre, dans le but d'arriver à la neutralité carbone d'ici 2050. Le préambule de la *Loi* précise que « le gouvernement du Canada reconnaît que son plan visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 devrait contribuer à rendre l'économie canadienne plus résiliente, plus inclusive et plus compétitive³⁵ ».

Conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le gouvernement a publié en 2022 le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada (PRE)³⁶.

La figure 1 présente une frise chronologique des engagements et des mesures du gouvernement du Canada pour réduire les émissions.

33 *Ibid.*

34 [*Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*](#), L.C. 2021, ch. 22.

35 *Ibid.*

36 Gouvernement du Canada, [*Le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030*](#).

Figure 1 — Engagements et mesures du gouvernement du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, 2015 à 2025





Source : Bureau du vérificateur général du Canada, 2025, Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada au nom de la vérificatrice générale du Canada, *La mise en œuvre de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité — Mesures financières*, 2025 (fondé sur des informations provenant de diverses sources du gouvernement fédéral et des Nations Unies).

Depuis l'adoption de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le gouvernement a modifié, retardé ou annulé plusieurs mesures qui constituaient des éléments centraux de son Plan de réduction des émissions pour 2030. Ainsi, la tarification du carbone pour les consommateurs a été éliminée, la norme sur la disponibilité des véhicules zéro émission a été remplacée par la nouvelle stratégie automobile du Canada (qui prévoit le resserrement des normes du Canada en matière d'émission de GES pour les véhicules légers, des incitatifs ciblés pour les véhicules électriques, et une nouvelle stratégie nationale pour les infrastructures de recharge), et le plafonnement proposé des émissions du secteur pétrolier et gazier a été suspendu. Ces mesures avaient auparavant été identifiées comme des éléments importants de l'approche fédérale visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions.

La Loi exige non seulement la publication de plans de réduction des émissions et de rapports d'étape, mais aussi la transparence quant à la manière dont les objectifs seront atteints et aux mesures supplémentaires qui seront mises en œuvre lorsque les progrès sont insuffisants. Les modifications apportées aux politiques clés ont des répercussions sur les hypothèses sous-jacentes aux projections fédérales en matière d'émissions et sur la voie à suivre pour atteindre les objectifs fixés par la loi au Canada.

2. LE PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR 2030 DU CANADA

Lors de la publication du Plan de réduction des émissions pour 2030, le gouvernement du Canada a mentionné que ce plan présente « une voie à suivre secteur par secteur qui permettra au Canada de respecter sa cible visant à réduire ses émissions de 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050³⁷ ». Le PRE a été élaboré avec l'aide des commentaires recueillis auprès de plus de 30 000 Canadiens, des provinces et des territoires, des peuples autochtones, de l'industrie et du Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCC)³⁸.

37 Gouvernement du Canada, *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte*.

38 *Ibid.*

Le PRE renfermait 149 mesures visant à réduire les émissions dans des secteurs précis ou dans des secteurs de toute l'économie³⁹. Ces mesures peuvent être regroupées dans quatre catégories :

- lois et règlements;
- programmes, subventions et contributions;
- politiques, plans, stratégies et codes;
- groupes de travail et comités consultatifs⁴⁰.

Parmi les mesures de réduction des émissions, citons les investissements dans les transports en commun; la subvention canadienne pour des maisons plus vertes; l'initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel; le Programme fédéral d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission; et le règlement visant à réduire les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement⁴¹. Le Comité note que, depuis la fin de l'étude, plusieurs des mesures prévues au PRE ont été éliminées, modifiées ou non prolongées par le gouvernement, tandis que d'autres nouvelles mesures de réduction des émissions ont été annoncées.

Les conseils et les rapports du Groupe consultatif pour la carboneutralité sur le Plan de réduction des émissions du Canada

Le Groupe consultatif pour la carboneutralité⁴² a été mis sur pied par la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* et a pour mandat de fournir au ministre de l'Environnement et du Changement climatique des avis indépendants sur les pistes les plus susceptibles de permettre au Canada d'atteindre la carboneutralité

39 Bureau du vérificateur général du Canada, 2025, Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada au nom de la vérificatrice générale du Canada, [La mise en œuvre de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité — Mesures financières](#), 2025.

40 Bureau du vérificateur général du Canada, Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, Rapport 7 – [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité — Rapport 2024](#), 2024.

41 Certaines de ces mesures ont été évaluées dans : Bureau du vérificateur général du Canada, Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, Rapport 7 – [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité — Rapport 2024](#), 2024.

42 Gouvernement du Canada, [Groupe consultatif pour la carboneutralité](#).



d'ici 2050, ainsi que des conseils sur l'établissement d'objectifs intermédiaires de réduction des émissions⁴³.

En 2021, le Groupe consultatif pour la carboneutralité a formulé un avis sur le PRE, joint en annexe au PRE⁴⁴. Depuis, il a publié trois rapports annuels comportant une analyse et des conseils au ministre quant à la manière de réduire les émissions et de débloquer des investissements à cette fin. Le plus récent rapport, pour 2025–2026, a été publié le 13 janvier 2026⁴⁵.

Le rapport recommande notamment ce qui suit au gouvernement⁴⁶ :

- renforcer les systèmes de tarification du carbone;
- accélérer la réglementation sur le méthane et les programmes ciblant les bâtiments;
- achever la mise en œuvre du Plan de réduction des émissions pour 2030;
- élaborer une politique industrielle en matière de carboneutralité, en commençant par quelques secteurs prioritaires;
- établir un groupe de travail pour élaborer une stratégie nationale d'élimination du dioxyde de carbone, tout en maintenant la réduction des émissions comme la priorité absolue de la politique fédérale en matière d'atténuation des changements climatiques⁴⁷.

Malgré ce rôle statutaire, une série de démissions très médiatisées au sein du Groupe consultatif a suscité des inquiétudes quant à l'engagement du gouvernement envers ses propres conseillers experts en matière de climat. À la fin de 2025, deux membres du Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC), y compris les coprésidents, ont démissionné, soulignant que le gouvernement avait pris des décisions importantes en

43 ENVI, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner, professeur, Groupe consultatif pour la carboneutralité).

44 ENVI, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner); Gouvernement du Canada, *Le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 - Annexe 3 : Avis du groupe consultatif pour la carboneutralité*, mars 2022.

45 Groupe consultatif pour la carboneutralité, *Groupe consultatif pour la carboneutralité : Troisième rapport annuel au ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature*, 13 janvier 2026.

46 *Ibid.*⁴⁷ *Ibid.*

47 *Ibid.*

matière de politique climatique sans consulter le groupe et que l’avis des membres experts n’avait été ni sollicité ni pris en compte dans ces décisions.

Les membres actuels du GCPC ont également décrit le Groupe consultatif comme fonctionnant à effectif réduit, avec une direction, des ressources et des nominations insuffisantes pour remplir son mandat, et ont demandé au ministre d’envisager de suspendre temporairement ses activités jusqu’à ce que sa capacité soit rétablie. Les membres ont indiqué que les retards prolongés dans la nomination de nouveaux experts et l’absence d’engagement clair du gouvernement envers le travail du groupe entravent sa capacité à fournir des conseils indépendants.

Ces développements suggèrent un décalage croissant entre l’obligation légale du gouvernement d’obtenir et de prendre en compte les avis d’experts indépendants en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* et l’expérience vécue par le groupe chargé de fournir ces avis. Les départs successifs de membres experts et les contraintes pesant sur la capacité du groupe soulèvent des questions quant à l’engagement du gouvernement en faveur d’une gouvernance climatique transparente et éclairée.⁴⁸

Les changements récents aux politiques du Plan de réduction des émissions et les derniers développements

Le gouvernement a récemment apporté un certain nombre de changements aux politiques liées au PRE.

Le gouvernement du Canada a éliminé la tarification du carbone pour les consommateurs, un des deux volets (avec la tarification du carbone pour l’industrie) du système de tarification du carbone du PRE; ce changement est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025⁴⁹.

Le 5 septembre 2025, le gouvernement a annoncé qu’il suspendait la mise en œuvre de sa Norme sur la disponibilité des véhicules électriques, qui exigeait que 20 % des véhicules légers neufs mis en vente au Canada au cours de l’année modèle 2026 soient des véhicules zéro émission.

48 On constate un taux de roulement important au sein du GCPC depuis sa création (Voir : « Anciens membres » au bas de l’onglet « Membres », Gouvernement du Canada, [Groupe consultatif pour la carboneutralité](#)).

49 Ministère des Finances Canada, [Élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs à compter du 1^{er} avril 2025](#), 22 mars 2025.



En février 2026, le gouvernement a officiellement abandonné le cadre de la Norme sur la disponibilité des véhicules électriques et a annoncé qu'il poursuivrait plutôt la révision des normes relatives aux gaz à effet de serre des véhicules. Bien que le gouvernement ait déclaré que la nouvelle approche viserait à accroître l'adoption des véhicules électriques au fil du temps, il n'a pas fourni de détails sur la conception de la réglementation, les mécanismes de conformité ou les projections quantifiées de réduction des émissions comparables à celles précédemment associées à la Norme sur la disponibilité des véhicules électriques. On ne sait toujours pas comment l'approche révisée permettra d'atteindre les réductions d'émissions que la Norme sur la disponibilité des véhicules électriques était censée réaliser.

En février 2026, le gouvernement du Canada a ensuite annoncé une nouvelle réglementation des normes sur les combustibles, le rétablissement des subventions de 5 000 \$ pour les véhicules électriques et un programme de prêt et de financement de 1,5 milliard de dollars pour l'infrastructure de recharge nationale par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le 4 novembre 2025⁵⁰, après que le Comité ait terminé d'entendre des témoignages pour cette étude, le gouvernement a annoncé la Stratégie de compétitivité climatique du Canada dans le cadre du budget de 2025. La Stratégie contenait des mises à jour sur l'approche du gouvernement fédéral concernant un certain nombre de mesures liées au PRE qui avaient été discutées au cours de l'étude du Comité. Entre autres choses, le gouvernement a présenté les grandes lignes des mesures suivantes :

- améliorer l'efficacité de la tarification du carbone industriel;
- travailler avec les provinces et les territoires pour soutenir le *Règlement sur l'électricité propre*;
- finaliser les règlements renforcés sur le méthane pour le secteur pétrolier et gazier et les sites d'enfouissement;
- éliminer les plafonds d'émissions pour les secteurs pétrolier et gazier;
- annoncer les étapes à venir concernant les véhicules électriques;

50 Gouvernement du Canada, budget de 2025, chapitre 1, [Section 1.3 : Stratégie de compétitivité climatique du Canada](#).

- apporter des mises à jour ciblées au *Règlement sur les combustibles propres*⁵¹.

À la fin novembre, le gouvernement fédéral a signé le Protocole d'accord entre le Canada et l'Alberta avec l'Alberta. Le Protocole d'accord établit des objectifs et des engagements pour les deux parties, notamment des plans visant à accroître la production de pétrole et de gaz de l'Alberta et à construire un ou plusieurs pipelines, incluant un nouveau pipeline d'un million de barils par jour et, à augmenter le transport de pétrole dans le pipeline Trans Mountain de 300 000 barils par jour, ainsi que l'engagement du gouvernement fédéral de ne pas mettre en place de plafonds d'émissions pour le secteur pétrolier et gazier, de suspendre le *Règlement sur l'électricité propre* en Alberta de retarder l'atteinte des objectifs de la réglementation sur le méthane de 5 ans pour l'Alberta, soit en 2035 au lieu de 2030, et de soutenir les investissements dans les projets à grande échelle de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC), entre autres⁵².

Le gouvernement du Canada a signé le 25 mars 2026 un Accord d'équivalence sur le méthane entre le Canada et l'Alberta qui reconnaît l'équivalence de l'approche provinciale qui vise, pendant la durée de l'accord, une réduction de 75 % des émissions de méthane d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2014.⁵³ L'approche fédérale exige de réduire les émissions de méthane du secteur pétrogazier de 72 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2012.

Wendell LaBobe, chef régional, Île-du-Prince-Édouard, Assemblée des Premières Nations, a déclaré que l'approche actuelle du gouvernement fédéral pour répondre aux changements climatiques « représente non seulement un éloignement par rapport aux objectifs existants, mais aussi une non-reconnaissance de l'appel lancé depuis longtemps par les Premières Nations, à savoir que la politique climatique devrait être élaborée en partenariat direct avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations⁵⁴ ». Il a recommandé que le gouvernement fédéral « respecte... le consentement libre, préalable et éclairé et les normes minimales de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones⁵⁵ », et a souligné que :

51 *Ibid.*

52 Premier ministre du Canada, [Protocole d'accord entre le Canada et l'Alberta](#), 27 novembre 2025.

53 Premier ministre du Canada, [Le Canada et l'Alberta concluent un accord de principe en vue d'un accord d'équivalence sur le méthane](#), 25 mars 2026; Gouvernement du Canada, [Accord de principe – Accord d'équivalence sur le méthane entre le Canada et l'Alberta](#).

54 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1115 (Wendell LaBobe).

55 *Ibid.*



L'Assemblée des Premières Nations, ou APN, travaille selon les directives des Premières Nations réunies en assemblée. Or, ces dernières ont clairement indiqué que, dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la sécurité économique et la compétitivité, les mesures pressantes, transformatrices et fondées sur les droits en matière de climat ne peuvent être mises de côté⁵⁶.

Les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada pour 2030

En 2024, le commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a publié un rapport sur la mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan de réduction des émissions pour 2030⁵⁷. Dans son septième rapport au Parlement du Canada, *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Rapport 2024*, il indique ce qui suit :

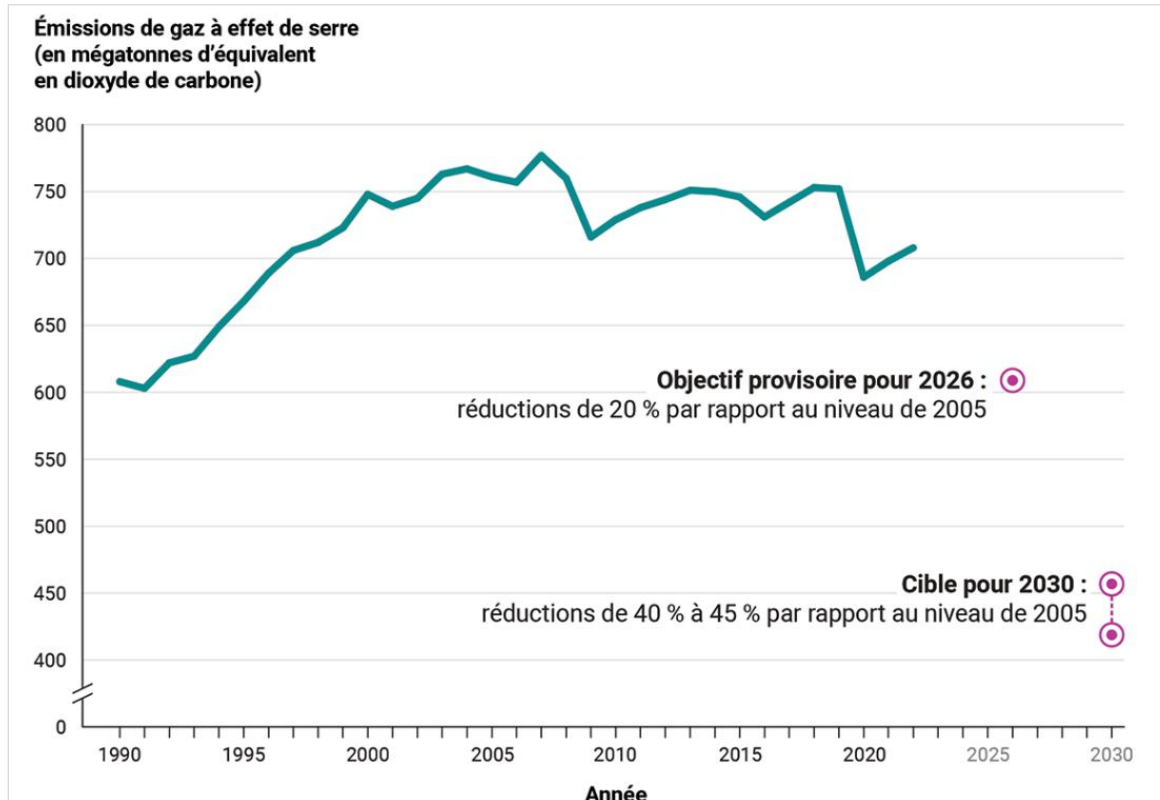
La mise en œuvre des mesures du Plan de réduction des émissions pour 2030 reste insuffisante pour permettre au Canada d'atteindre sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Selon les données du gouvernement fédéral de 2022, les émissions ont été réduites de 7,1 % depuis 2005⁵⁸.

56 *Ibid.*

57 La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* confie au commissaire à l'environnement et au développement durable la responsabilité d'examiner la mise en œuvre par le gouvernement du Canada des mesures d'atténuation des changements climatiques, y compris celles qui, selon les rapports d'évaluation, sont liées à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES, et d'en faire rapport au moins une fois tous les cinq ans (par. 24(1)). La loi autorise également le commissaire à formuler des recommandations, dans le cadre du rapport susmentionné, sur les façons d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre, par le gouvernement du Canada, des mesures d'atténuation du changement climatique identifiées dans un plan de réduction des émissions (par. 24(2)).

58 Bureau du vérificateur général du Canada, *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Rapport 2024*, rapport 7 dans *Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada – 2024*.

Figure 2 — Projection des émissions de gaz à effet de serre du Canada, objectif et cible, telles que présentées dans le rapport d'automne 2023 du commissaire à l'environnement et au développement durable, *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*



Notes : a. Les contributions comptables en ce qui concerne l'utilisation des terres, les changements à cet égard et la foresterie n'ont pas été incluses parce que ces valeurs n'avaient pas encore été publiées.

b. Ce rapport contient des données sur les émissions de 1990 à 2022.

Source : Bureau du vérificateur général du Canada, *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Rapport 2024*, rapport 7 dans *Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada – 2024*.

En vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le gouvernement du Canada est tenu de publier des rapports d'étapes sur le PRE. À ce jour,



deux rapports de ce type ont été publiés (2023 et 2025)⁵⁹. Un troisième rapport d'étape est requis pour la fin de 2027⁶⁰.

Le plus récent rapport d'étape sur le PRE projette qu'en 2026, le Canada réduira ses émissions de 16 % par rapport aux niveaux de 2005⁶¹, soit un résultat inférieur à l'objectif provisoire de réduire les émissions de 20 % en 2026 par rapport aux niveaux de 2005.

En tenant compte à la fois des mesures de réduction des émissions actuellement en place et de celles qui ont été annoncées mais qui ne sont pas encore pleinement mises en œuvre, le dernier rapport d'étape sur le PRE prévoit qu'en 2030, le Canada réduira ses émissions de 28 % par rapport aux niveaux de 2005⁶², loin de l'objectif de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005.

Dave Sawyer (économiste principal, Institut climatique du Canada) a souligné que le Canada a réussi à découpler la croissance économique des émissions pendant plusieurs décennies⁶³, les émissions de GES par unité de PIB semblant avoir généralement baissé depuis le milieu ou la fin des années 1990 (figure 3).

59 Gouvernement du Canada, *Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030*, décembre 2023; Gouvernement du Canada, *Rapport d'étape 2025 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030*, décembre 2025.

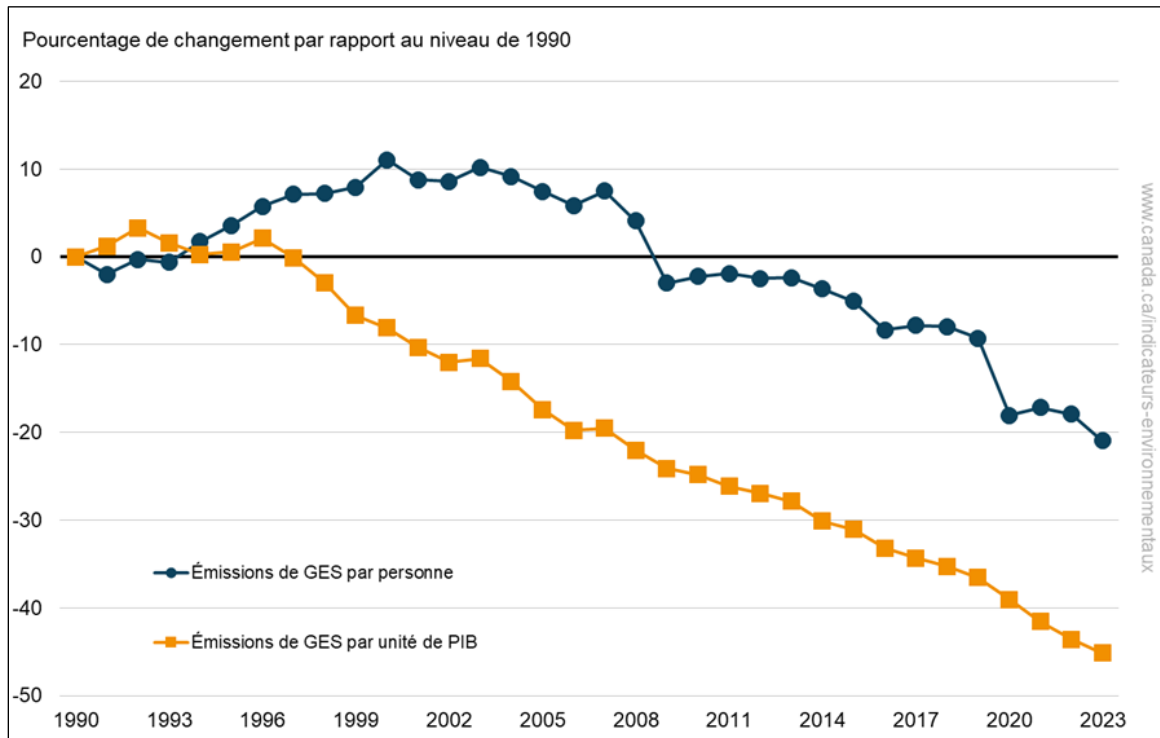
60 Gouvernement du Canada, *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte*.

61 Gouvernement du Canada, *Rapport d'étape 2025 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030*, 2025.

62 *Ibid.*

63 ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1100 (Dave Sawyer).

Figure 3 — Émissions de gaz à effet de serre par personne et par unité de produit intérieur brut au Canada, de 1990 à 2023



Source : Gouvernement du Canada, « [Émissions de gaz à effet de serre par personne et par unité de PIB](#) », *Émissions de gaz à effet de serre : Intensité*.

3. COMMENTAIRES SUR DES ÉLÉMENTS DU PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DU CANADA

Au cours de son témoignage, Damon Matthews a fait remarquer que tous les témoins ne partageaient pas les mêmes hypothèses quant à l'importance relative de la réduction des émissions du Canada :

Il me semble que nous sommes plutôt en train de nous demander si le Canada devrait avoir un plan de réduction des émissions tout court, ou encore si le problème climatique est assez grave pour justifier la prise de mesures. Je pense qu'il s'agit là du véritable obstacle au progrès. Le fait que nous débattions encore et toujours de la gravité du problème est, d'une part, un échec de la communauté de la science du climat et, d'autre part, un triomphe de l'industrie pétrolière et gazière⁶⁴.

64 ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1200 (Damon Matthews).



La présente section expose les différents points de vue exprimés devant le Comité par les témoins. Elle commence par plusieurs considérations générales liées à l'approche du Canada en matière d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, puis présente des commentaires sur les améliorations à apporter au Plan de réduction des émissions pour 2030, suivis de commentaires sur des mesures précises de ce plan.

Le Canada n'atteint pas ses objectifs de réduction des émissions

Un certain nombre de témoins ont affirmé que le Canada n'était pas en voie d'atteindre ses cibles pour 2030⁶⁵, dont Normand Mousseau, qui a présenté des conclusions indiquant que le Canada ne parviendrait pas à atteindre son objectif⁶⁶. Des témoins ont également fait remarquer que la plupart des secteurs, tels que la construction, l'électricité et l'industrie lourde, ont réduit leurs émissions au fil du temps, mais que ce n'était pas le cas du secteur pétrolier et gazier⁶⁷.

Christopher Bataille (chercheur principal, Net Zero Industry) a décrit comment les progrès réalisés par le Canada en matière de réduction des émissions ont varié selon les secteurs :

L'inventaire des gaz à effet de serre du Canada fournit un dossier historique clair sur la taille et l'orientation de nos émissions sectorielles. Bien que notre population et notre économie soient en croissance, les émissions provenant de la production d'électricité ont diminué de façon constante, celles des bâtiments et des transports sont demeurées à peu près inchangées et les émissions des secteurs non pétroliers et gaziers diminuent lentement, tandis que celles du secteur pétrolier et gazier, au cours de ma carrière, ont connu une croissance suffisante pour annuler presque toutes les réductions dans d'autres secteurs. Cette tendance est demeurée constante depuis une trentaine d'années.

Bref, nous avançons trop lentement, mais dans la bonne direction dans la plupart des secteurs, et très rapidement dans la mauvaise direction pour le pétrole et le gaz. Ces dynamiques signifient que nous n'atteindrons presque certainement pas nos cibles de 2030 et que nous n'atteindrons probablement pas les objectifs de l'Accord de Paris pour 2050 sans des changements importants. Nos politiques actuelles sont tout simplement

65 ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1215 (Normand Mousseau); ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Caroline Brouillette, directrice générale, Réseau action climat Canada).

66 ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1215 (Normand Mousseau).

67 ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1215 (Normand Mousseau); ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Caroline Brouillette). 68 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille).

trop faibles ou absentes dans certains secteurs. Comment pouvons-nous nous attaquer à ce problème de façon réaliste sur le plan politique⁶⁸?

Simon Donner (professeur), qui était membre du GCC lors de son témoignage, a formulé le défi de la manière suivante :

Le plan de réduction des émissions pour 2030 est le programme de mesures climatiques le plus complet de l'histoire du Canada. Cependant, il n'est pas suffisant pour atteindre l'objectif de réduction des émissions fixé pour 2030, et plusieurs de ses éléments clés ont désormais été annulés ou sont menacés⁶⁹.

Dave Sawyer a affirmé que les politiques actuelles de réduction des émissions du Canada ne permettraient pas d'atteindre l'objectif pour 2030, faisant remarquer que les émissions ont « stagné » en 2024 à 694 mégatonnes⁷⁰. Lorsqu'il a évoqué les progrès « réels, mais fragiles » du Canada en matière de climat, M. Sawyer s'est dit préoccupé par le fait que le « recul des politiques et la production record de pétrole et de gaz » effacent les gains réalisés⁷¹.

Où nous trouvons-nous par rapport à 2030? Il y a un an, notre évaluation indépendante du Plan de réduction des émissions [...] a révélé que nous avons atteint environ les trois quarts de notre objectif pour 2030, soit une réduction d'environ 35 % sur un objectif de 40 %. Aujourd'hui, nos dernières estimations indiquent une réduction d'environ 20 à 25 % par rapport au niveau de référence de 2005 en 2030⁷².

M. Donner a dit au Comité qu'un nombre insuffisant des mesures prévues dans le PRE avaient été mises en œuvre et réalisées. À propos du GCC, il a dit ce qui suit :

[L]es efforts déployés pour la mise en œuvre du plan sont insuffisants, ce qui éloigne encore davantage le Canada de l'objectif fixé pour 2030. En 2024, nous avons rédigé un rapport intitulé « Comblant l'écart », dans lequel nous avons formulé des recommandations à l'intention de la ministre et suggéré une série de mesures à prendre afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés. Nous avons notamment suggéré la mise en œuvre de mesures qui avaient été annoncées, mais qui ne s'étaient pas concrétisées. Il s'agissait notamment de l'application du *Règlement sur l'électricité propre* et du renforcement du système de tarification industrielle, qui ne fonctionnait

68 ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille).

69 ENVI, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner).

70 ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1100 (Dave Sawyer).

71 *Ibid.*

72 *Ibid.*



pas comme prévu, ainsi que de la garantie de la réduction des émissions du secteur pétrolier et gazier, qui est responsable d'environ 30 % des émissions du Canada⁷³.

M. Donner a poursuivi ainsi :

Notre dernière étude, menée en collaboration avec l'Institut climatique du Canada, réitère les mesures que le gouvernement pourrait prendre immédiatement pour débloquer les investissements et remettre la politique climatique sur la bonne voie. Elles consistent notamment à renforcer le système de tarification industrielle et le système de marché du carbone. Elles comprennent également l'élaboration d'accords de mise en œuvre plus responsables et plus transparents avec les provinces, ainsi que la mise en œuvre de mesures faciles à réaliser, comme la réglementation sur le méthane et les incitatifs à l'installation de pompes à chaleur pour les ménages à faible revenu⁷⁴.

Dans leur mémoire, Geoffrey Strong, Richard van der Jagt et Meg Sears ont exprimé leur opinion selon laquelle le fait de céder aux pressions politiques et au lobbying, notamment de la part de l'industrie des combustibles fossiles, ralentissait les progrès du gouvernement canadien en matière de réduction des émissions⁷⁵.

Christopher Bataille a souligné l'importance de réduire les émissions plus tôt que plus tard :

Il est dommage de rater nos cibles de 2030, mais il y a moyen de se reprendre. Ce qui nous coûtera cher, c'est si nous n'arrivons jamais à atteindre la carboneutralité, parce que la température mondiale ne cessera d'augmenter jusqu'à ce que nous y arrivions. La vérité pure et simple, c'est que tous les investissements doivent être à émissions faibles, nettes zéro ou négatives le plus tôt possible⁷⁶.

Rachel Doran (directrice exécutive, Clean Energy Canada) a souligné la nécessité d'adapter les politiques aux réalités politiques actuelles, mais a insisté sur la nécessité d'agir à court terme :

[C]ette nouvelle ère exige une approche renouvelée, qui fait ressortir la façon dont les réductions des émissions peuvent également permettre de réduire les coûts pour les ménages et d'assurer la compétitivité du Canada, mais pour cela, il faut un

73 ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner).

74 *Ibid.*

75 Geoffrey Strong, Richard van der Jagt et Meg Sears, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 14 novembre 2025.

76 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille).

regroupement, et non pas un repli, avec un nouvel accent sur l'action maintenant, plutôt que sur l'ambition pour l'avenir⁷⁷.

À l'inverse, Colin Hornby (directeur général, Keystone Agricultural Producers) et Heather Exner-Pirot (directrice, Énergie, ressources naturelles et environnement, Institut Macdonald-Laurier) ont fait valoir que les cibles du Canada ne sont pas réalistes⁷⁸, tandis que Sonya Savage (avocate-conseil principale, BLG, à titre personnel) a ajouté : « Lorsque vous choisissez un objectif aléatoire en matière d'émissions que vous n'avez pas la capacité d'atteindre, vous assistez à une fuite de carbone⁷⁹. » M^{me} Savage a indiqué que « dans cette urgence d'agir, on ne peut pas simplement oublier l'importance de trouver des solutions réalistes », et que le plan de réduction des émissions doit être « réalisable⁸⁰ ».

D'autres auteurs de mémoires et témoins ont convenu que les objectifs de réduction des émissions, même s'ils sont quelque peu ambitieux, sont importants pour stimuler l'ambition et guider les décisions commerciales. Sophia Mathur (à titre personnel) a souligné l'importance, en particulier pour la jeunesse canadienne, que le pays s'efforce d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions et a indiqué qu'il faut :

rappeler que les jeunes comme moi, les gens que vous représentez, regardent, apprennent et espèrent. Nous avons confiance que nos dirigeants prendront acte des données probantes, respecteront l'avis des experts et tiendront leurs promesses, car pour moi, il ne s'agit pas seulement de cibles d'émissions, mais d'intégrité. Il s'agit de savoir ce que signifie faire une promesse à la prochaine génération et la tenir⁸¹.

Dave Sawyer a souligné l'importance des objectifs de réduction des émissions, même si le Canada ne parvient pas à les atteindre :

Chaque tonne compte. Les politiques de lutte contre les changements climatiques ne sont pas un test où l'on réussit ou l'on échoue par rapport aux objectifs fixés. Chaque tonne compte, et chaque tonne d'émissions évitée permet d'éviter des dégâts au Canada et partout dans le monde. Ainsi, ce ne sont pas tant les objectifs qui importent

77 ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1105 (Rachel Doran, directrice exécutive, Clean Energy Canada).

78 ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1115 (Colin Hornby, directeur général, Keystone Agricultural Producers); ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1105 (Heather Exner-Pirot, directrice, Énergie, ressources naturelles et environnement, Institut Macdonald-Laurier).

79 ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1210 (L'hon. Sonya Savage, avocate-conseil principale, BLG, à titre personnel). Les fuites de carbone sont définies dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030* (p. 28) comme étant « le risque que les installations industrielles se déplacent d'une région à l'autre pour éviter de payer un prix sur la pollution par le carbone ».

80 ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1210 (L'hon. Sonya Savage).

81 ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1210 (Sophia Mathur, à titre personnel).



— ils servent plutôt de guide pour orienter les politiques —, mais plutôt le fait de réduire les émissions à temps⁸².

La modélisation des coûts économiques

Ross McKittrick (professeur, à titre personnel) a fait remarquer qu’il y avait un manque d’informations transparentes sur les coûts économiques des efforts déployés par le Canada pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions dans le cadre de l’*Accord de Paris*⁸³. Il a rappelé que pendant le gouvernement Chrétien (1993–2003)⁸⁴, il y avait eu plusieurs estimations publiées concernant le coût de la réalisation des engagements climatiques du Canada à cette époque, et il a comparé cela à son observation selon laquelle « le gouvernement actuel n’a fourni aucune information sur les coûts liés à l’atteinte de l’objectif de l’*Accord de Paris*⁸⁵ » et le PRE ne fait que « promett[re] vaguement que des avantages économiques découleront de sa mise en œuvre⁸⁶ ».

M. McKittrick a expliqué qu’il avait publié une modélisation de certains éléments du PRE, et que selon ses estimations, le PRE réduirait les émissions d’un peu plus de la moitié de l’objectif de 2030, tandis que l’économie canadienne continuerait de croître, mais à un rythme plus lent – à un coût représentant environ 6 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada⁸⁷.

M. McKittrick a également présenté son analyse des coûts comparatifs des diverses mesures du PRE, notant que la mesure la plus efficace, c’est-à-dire celle qui a permis d’obtenir les réductions d’émissions les plus importantes au moindre coût pour les résidents canadiens, a été la tarification du carbone :

La tarification du carbone est l’élément le moins coûteux et le plus efficace du plan de réduction des émissions. Selon mes estimations, d’ici 2030, elle aurait permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre d’environ 18 % par rapport aux niveaux de 2019 et n’aurait réduit la croissance du PIB que d’environ 0,1 % par année. Le *Règlement sur les combustibles propres* réduit le taux de croissance deux fois plus que la taxe sur le carbone et réduit les émissions trois fois moins, tandis que les autres composantes réglementaires, comme le renforcement des codes d’efficacité énergétique des bâtiments et l’obligation relative aux véhicules électriques, coûtent trois fois plus cher

82 ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1100 (Dave Sawyer).

83 ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1100 (Ross R. McKittrick, professeur, à titre personnel).

84 Parlement du Canada, Parlinfo, *Premiers ministres du Canada*.

85 ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1100 (Ross R. McKittrick).

86 *Ibid.*⁸⁷ *Ibid.*

87 *Ibid.*

que la taxe sur le carbone, tout en étant environ huit fois moins efficaces pour réduire les émissions⁸⁸.

Responsabilité partagée et approche collaborative

Le PRE 2030 reconnaît l'importance de la collaboration des gouvernements provinciaux, territoriaux, autochtones et municipaux dans la réduction des émissions et leur rôle unique en cette matière⁸⁹.

Plusieurs témoins ont mentionné l'importance des mesures provinciales de réduction des émissions pour atteindre les objectifs globaux du Canada. Normand Mousseau a laissé entendre que les efforts déployés par les provinces avaient été insuffisants⁹⁰. Jerry DeMarco (commissaire à l'environnement et au développement durable, Bureau du vérificateur général) a mentionné que le gouvernement fédéral ne croit pas que les mesures provinciales seront suffisantes, et il a indiqué que tous les ordres de gouvernement doivent prendre des mesures⁹¹.

Simon Donner a suggéré que le gouvernement fédéral évite de supprimer ou d'affaiblir ses politiques sans avoir négocié avec les provinces un plan visant à renforcer d'autres mesures et à favoriser la croissance propre⁹².

La première ministre de l'Alberta, Danielle Smith, a parlé du « plan de réduction des émissions et de développement énergétique⁹³ » de l'Alberta lors de son témoignage devant le Comité. La première ministre Smith a parlé des réalisations de l'Alberta, qui a atteint ces cibles de réduction de méthane et qui a éliminé la production d'électricité à

88 *Ibid.*

89 À la page 104 du [Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte](#), chapitre 4, on peut lire : « Le gouvernement du Canada ne peut pas atténuer les changements climatiques seul. À l'échelle internationale, les changements climatiques constituent un défi mondial qui exige des solutions coordonnées et mondiales. Les gouvernements provinciaux, territoriaux, autochtones, municipaux et internationaux disposent de leviers, de connaissances et d'une expertise uniques pour réduire les émissions sur leur territoire. Pour atteindre les objectifs climatiques du Canada en 2030 et 2050, une collaboration accrue avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les pairs internationaux sera critique. »

90 ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1215 (Normand Mousseau).

91 ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1120 (Jerry V. DeMarco).

92 ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner).

93 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1210 (Danielle Smith, première ministre de l'Alberta, gouvernement de l'Alberta).



partir du charbon en 2024, bien avant la date prévue. La première ministre Smith a affirmé que l'Alberta,

[c]omme chef de file du secteur canadien de l'énergie, [est] en voie de doubler la production pétrolière et de permettre au Canada d'attirer des capitaux, d'accroître considérablement son PIB, de réduire sa dépendance envers les États-Unis et de créer des centaines de milliers d'emplois tout en diversifiant ses marchés commerciaux à l'échelle mondiale⁹⁴.

La première ministre Smith considérait que le Canada et l'Alberta peuvent tous deux être des superpuissances énergétiques mondiales, grâce à des investissements dans les centres de données, les infrastructures et le développement pétrochimique. Elle a dit ce qui suit :

Nous pouvons fournir à notre population et au monde une énergie fiable et éliminer la pauvreté énergétique pour des milliards de personnes. Nous pouvons et nous devons agir pour attirer des investissements dans tous les grands secteurs des ressources et générer des revenus et de l'activité économique dans l'intérêt de notre grand pays⁹⁵.

Lorsqu'on lui a demandé si elle pensait qu'un pipeline transportant du pétrole extrait des sables bitumineux permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la première ministre Smith a affirmé croire que oui parce qu'il y a beaucoup d'utilisations sans combustion pour le bitume.⁹⁶

La première ministre Smith était opposée à de nombreux efforts du gouvernement fédéral visant à réduire les émissions par l'entremise du PRE, soulignant qu'elle les considérait comme des « tueuses d'investissements⁹⁷ ». Elle a particulièrement parlé du plafond des émissions et du *Règlement sur l'électricité propre*, qui, selon elle, pénalisent le secteur de l'énergie de l'Alberta, et elle a signifié son approbation de la suspension de la norme relative à la disponibilité des véhicules électriques et la suppression de la tarification du carbone pour les consommateurs⁹⁸.

Wendell LaBobe a imploré le Comité et le gouvernement du Canada d'« appliquer la perspective climatique des Premières Nations à la mise en œuvre du plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 et à toute la politique climatique future du pays⁹⁹ ».

94 *Ibid.*

95 *Ibid.*

96 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1255 (Danielle Smith).

97 *Ibid.*

98 *Ibid.*

99 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1120 (Wendell LaBobe).

Le mémoire de l'Assemblée des Premières Nations soulignait l'importance d'adopter une perspective autochtone en matière de climat et recommandait aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux « de travailler directement et en partenariat avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations¹⁰⁰ » sur les futurs objectifs et initiatives en matière de réduction des émissions. Catherine Potvin (professeure émérite, Université McGill, à titre personnel) souhaitait que le leadership autochtone soit reconnu, faisant remarquer que beaucoup d'initiatives en énergie renouvelable sont issues des Premières Nations¹⁰¹.

Le chef Dale Swampy (président-directeur général, National Coalition of Chiefs) a mis en évidence le lien entre la politique en matière de changements climatiques, la réconciliation avec les Autochtones et le niveau de vie et l'abordabilité. Il a exhorté le gouvernement du Canada à tenir compte de la diversité des communautés autochtones, de consulter davantage les peuples autochtones sur les mesures proposées de réduction des émissions et d'éviter d'entretenir « la fausse idée selon laquelle tous les Autochtones s'opposent aux projets énergétiques¹⁰² ».

Colin Hornby a mentionné que de nombreux agriculteurs estiment que le gouvernement du Canada fixe des objectifs et des échéanciers, notamment en matière de réduction des émissions, sans comprendre pleinement les répercussions de ces décisions sur la productivité et la viabilité économique des exploitations agricoles¹⁰³. Il a indiqué que cet état des faits peut mener à un manque de confiance envers le gouvernement et creuser le fossé entre les milieux urbains et ruraux et entre l'Est et l'Ouest¹⁰⁴. Il a recommandé que les mesures de réduction des émissions soient élaborées en collaboration avec les agriculteurs et qu'elles aident – plutôt que d'entraver – l'agriculture canadienne¹⁰⁵.

100 Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), octobre 2025.

101 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1105 (Catherine Potvin).

102 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1215 (Dale Swampy, président-directeur général, National Coalition of Chiefs).

103 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1115 (Colin Hornby).

104 *Ibid.*

105 *Ibid.*



Le Canada en tant que « superpuissance énergétique »

Certains témoins¹⁰⁶ ont orienté leurs commentaires au Comité autour de l'objectif du gouvernement fédéral de positionner le Canada comme « une superpuissance énergétique dans le domaine des énergies propres et classiques¹⁰⁷ ».

Selon Margareta Dovgal (directrice générale, Resource Works Society), il est absolument impossible d'exploiter le plein potentiel du Canada en tant que superpuissance énergétique si le Plan de réduction des émissions est maintenu¹⁰⁸. M^{me} Dovgal a relevé des lacunes dans de nombreuses mesures phares du PRE, citant notamment le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier, la réglementation sur le méthane, la réglementation sur l'électricité propre, la norme sur les combustibles propres, la norme sur la disponibilité des véhicules électriques, la tarification industrielle du carbone et les marchés du carbone¹⁰⁹. Elle s'est dite préoccupée par le fait que, si l'industrie était contrainte d'acheter des crédits carbone faute de pouvoir réduire ses émissions, cela pourrait l'amener à réduire ses investissements et sa production au Canada¹¹⁰.

Heather Exner-Pirot a affirmé que certaines mesures du PRE font fuir les investissements du Canada. Elle considérait que le PRE faisait obstacle à une économie forte¹¹¹.

Normand Mousseau a plutôt expliqué que les compétiteurs économiques du Canada qui atteignent et dépassent leurs objectifs climatiques ambitieux « utilisent la transition énergétique pour moderniser leur économie¹¹² » et que le Canada pourrait choisir de s'intégrer dans les « transformations économique mondiale¹¹³ » en considérant « la politique climatique comme une politique industrielle et économique, et non comme une politique environnementale¹¹⁴ » pour assurer sa place dans l'économie mondiale. Il a dit ce qui suit : « Pour que nous saissions ce potentiel économique, nous devons

106 Par exemple, ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1215 (Jim Keating, président-directeur général, Oil & Gas Corporation of Newfoundland and Labrador).

107 Gouvernement du Canada, « *Faire progresser les grands projets* », *Bureau des grands projets*.

108 ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1210 (Margareta Dovgal, directrice générale, Resource Works Society).

109 *Ibid.*

110 *Ibid.*

111 ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1105 (Heather Exner-Pirot).

112 ENVI, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1215 (Normand Mousseau).

113 *Ibid.*

114 *Ibid.*

redoubler d'ardeur pour atteindre nos cibles plutôt que de fragiliser ces dernières. Les entreprises, les secteurs de l'industrie, ont besoin de certitude plutôt que d'instabilité accrue¹¹⁵. »

Maintenir la certitude et la durabilité des politiques

Certains témoins ont mentionné l'importance de maintenir la certitude autour des politiques¹¹⁶, affirmant que la certitude et la durabilité des politiques sont essentielles pour garantir et soutenir les investissements dans l'économie canadienne¹¹⁷.

Janetta McKenzie (directrice, Pétrole et gaz, Institut Pembina) a parlé de la valeur de la certitude à long terme quant aux politiques, mentionnant que le secteur de l'électricité avait réussi à réduire ses émissions de 60 % sur 20 ans tout en augmentant sa production de 10 %¹¹⁸. M^{me} McKenzie a attribué ces réductions à des politiques « claires et établies à long terme » qui ont pris la forme d'une élimination progressive des centrales au charbon, tant à l'échelle des provinces que du fédéral¹¹⁹. Selon M^{me} McKenzie :

[L]e fait que nous ne soyons pas encore en voie d'atteindre nos objectifs climatiques pour 2030 ne signifie pas que le plan de réduction des émissions a échoué. Des mesures comme la tarification dans le secteur industriel, la réglementation sur l'électricité propre et les normes en matière de vente de véhicules électriques sont des mesures à long terme dont les avantages ne se concrétiseront pleinement que si on leur en laisse le temps. Tout comme pour la préparation à un marathon, où chaque entraînement améliore la condition physique, chaque tonne que nous n'émettons pas et chaque investissement à faibles émissions de carbone que nous réalisons améliore notre compétitivité climatique¹²⁰.

Selon Etienne Rainville (vice-président, Centre du Canada, Clean Prosperity), le principal défi lié à la tarification du carbone dans le secteur industriel est le manque de certitude à long terme¹²¹. Il a prévenu que la stabilité du marché du carbone était nécessaire pour

115 *Ibid.*

116 ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner); ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith); ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Caroline Brouillette).

117 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith); ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Caroline Brouillette).

118 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1110 (Janetta McKenzie, directrice, Pétrole et gaz, Pembina Institute).

119 *Ibid.*

120 *Ibid.*

121 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1105 (Etienne Rainville, vice-président, Centre du Canada, Clean Prosperity).



que l'industrie puisse faire avancer les projets proposés de réduction des émissions, dont la valeur est estimée à 50 milliards de dollars¹²².

Dans un mémoire, Greg Moffatt, président et directeur général de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie, a également insisté sur la valeur de la certitude, soulignant que « [l]a transition vers une économie neutre en carbone ne se fera pas du jour au lendemain et nécessite du temps ainsi qu'une certitude réglementaire pour que l'industrie planifie, mette en œuvre et développe efficacement des investissements à faibles émissions de carbone¹²³ ».

Dawn Farrell, première dirigeante, Bureau des grands projets, aussi a commenté sur l'importance de la certitude pour attirer des investissements :

Nous ne pouvons faire notre travail qu'en collaboration étroite avec les ministères fédéraux, les provinces, les territoires et les peuples autochtones. L'un de nos principaux objectifs est de nous assurer que nous créons suffisamment de certitude pour mobiliser fortement les investisseurs privés¹²⁴.

Lier les politiques climatique, économique et industrielle

Quelques autres témoins ont souligné les possibilités économiques offertes par les mesures de réduction des émissions. Merran Smith, présidente de Nouvelle économie Canada, a fait valoir que des liens solides entre les politiques climatique et industrielle du Canada sont nécessaires pour un Canada fort doté d'emplois bien rémunérés dans tout le pays¹²⁵. D'autres témoins ont convenu que les politiques économique, industrielle et climatique devraient être étroitement intégrées¹²⁶.

Christopher Bataille entrevoyait des possibilités pour l'avenir industriel du Canada, déclarant « pourquoi les meilleurs véhicules électriques conçus pour être utilisés par temps froid, bâtiments, thermopompes et équipements de production d'énergie propre du monde ne seraient-ils pas conçus, testés et construits ici?¹²⁷ ».

122 *Ibid.*

123 Greg Moffatt, Association canadienne de l'industrie de la chimie, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 28 octobre 2025.

124 ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1205 (Dawn Farrell, première dirigeante, Bureau des grands projets).

125 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith).

126 Par exemple, ENVI, [Témoignages](#), 6 octobre 2025 (Moe Kabbara, président, L'Accélérateur de transition).

127 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille).

Simon Donner a indiqué que, selon les recherches, une bonne politique climatique constitue une bonne politique économique¹²⁸. Damon Matthews a mentionné qu'une économie florissante à faibles émissions de carbone est possible, grâce à de nombreuses options stratégiques, notamment les grands projets d'infrastructure, comme l'élargissement du réseau électrique national, l'électrification des réseaux de transport et l'expansion de la production d'énergie renouvelable¹²⁹.

Moe Kabbara (président, L'Accélérateur de transition) a mis l'accent sur la transformation à long terme de l'économie, suggérant aux décideurs politiques de prendre en compte les facteurs suivants lorsqu'ils envisagent des mesures potentielles de réduction des émissions :

En fin de compte, au moment de réorienter le plan pour 2030, je dirais que chaque mesure devrait répondre à trois questions. Est-ce que cela renforce la position concurrentielle du Canada? Est-ce que cela crée de la valeur économique à long terme? Est-ce que cela favorise la transformation structurelle dont nous avons besoin pour nous diriger vers un avenir à faibles émissions de carbone?

L'idée n'est pas nécessairement de chercher les coûts les plus bas ou les réductions d'émissions les plus faciles à court terme, mais plutôt de transformer véritablement l'économie afin de mettre en place la structure nécessaire à notre avenir à faibles émissions de carbone¹³⁰.

Le Bureau des grands projets et les projets d'importance nationale

Dans son témoignage, Dawn Farrell a énoncé les critères selon lesquels un projet peut être considéré comme étant d'importance nationale :

Pour déterminer si un projet est d'importance nationale, le Bureau évalue divers facteurs, qui sont prévus dans la loi : la contribution potentielle à l'autonomie, à la résilience et à la sécurité du Canada; les avantages économiques; la contribution aux intérêts des peuples autochtones; et l'apport à la croissance propre et à nos objectifs climatiques. S'ajoute à cela la possibilité de le mettre en œuvre dans un délai qui renforce le Canada à court et à long terme¹³¹.

128 ENVI, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner).

129 ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1200 (Damon Matthews).

130 ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025 (Moe Kabbara).

131 ENVI, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1205 (Dawn Farrell).



En réponse à une question demandant si le pipeline Trans Mountain est un bon projet pour lutter contre les changements climatiques, Dawn Farrell a répondu : « La réponse est oui¹³². »

Jonathan Timlin, vice-président, Activités systémiques à la Régie de l'énergie du Canada (Régie), a souligné le rôle de la Régie, soit

réglementer l'infrastructure énergétique, les lignes internationales et interprovinciales de transport d'électricité et les projets énergétiques extracôtiers de manière à prévenir les dommages et à garantir une distribution d'énergie sûre, fiable, concurrentielle et durable sur le plan environnemental au Canada et au monde entier. Notre mandat comprend le cycle de vie complet de l'infrastructure énergétique que nous réglementons, de la conception et de l'évaluation à la construction, à l'exploitation et à la fin de vie utile¹³³.

Il a également mentionné que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada est au cœur du travail de la Régie, affirmant que l'organisation met en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*¹³⁴. M. Timlin a informé le Comité que la Régie supervise environ 73 000 kilomètres de pipelines sous réglementation fédérale et un peu plus de 1 600 kilomètres de lignes électriques¹³⁵.

Dans son mémoire, l'Assemblée des Premières Nations a recommandé que « tout projet d'infrastructure [ou] de transport, y compris ceux soutenus par la Loi visant à bâtir le Canada, sur les territoires des Premières Nations soit conçu en partenariat avec les Premières Nations, dans le respect total de la compétence et de l'autodétermination des Premières Nations¹³⁶ ».

Commentaires choisis concernant l'amélioration du Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030

Le Comité a entendu de nombreux témoignages sur les moyens d'améliorer les efforts du Canada en matière de réduction des émissions, notamment dans les domaines suivants.

132 ENVI, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1250 (Dawn Farrell).

133 ENVI, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1215 (Jonathan Timlin, vice-président, Activités systémiques, Régie canadienne de l'énergie).

134 *Ibid.*

135 *Ibid.*

136 Assemblée des Premières Nations, *Mémoire présenté au Comité ENVI*, octobre 2025.

L'électrification

De nombreux témoins ont souligné l'importance de l'électrification pour réduire les émissions¹³⁷. Rachel Doran a dit au Comité que « [c]ette année, les deux tiers des investissements mondiaux dans l'énergie seront consacrés aux technologies propres » et elle a proposé que la devise du Canada pour la réduction des émissions soit « Électrifie, chéri, électrifie¹³⁸ ». Elle a affirmé que la réduction des émissions peut permettre de réduire les coûts pour les ménages et d'assurer la compétitivité du Canada, des priorités importantes selon elle¹³⁹. Plusieurs auteurs de mémoires ont recommandé une transition rapide vers un réseau électrique propre et à faibles émissions de carbone afin d'éviter les effets néfastes sur la santé liés à la combustion de combustibles fossiles, notamment les décès prématurés dus à la pollution atmosphérique¹⁴⁰.

Catherine Potvin a insisté sur l'importance de l'interconnexion électrique entre les provinces pour que l'énergie renouvelable produite dans une province puisse être utilisée dans une autre province¹⁴¹; David Miller a également appelé à la création d'un « réseau d'électricité propre d'est en ouest et dans le Nord¹⁴² ». Christopher Bataille entrevoyait la possibilité pour le Canada de devenir un « électro-État compétitif, prospère et équitable¹⁴³ ».

Merran Smith a déclaré que l'accent mis par le PRE sur l'électricité propre était « essentiel », ajoutant que « [à] mesure que nous diversifions nos échanges commerciaux et construisons la nouvelle économie du Canada, l'électricité propre, le stockage dans des

137 ENVI, [Témoignages](#), 6 octobre 2025 (Moe Kabbara); ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1105 (Rachel Doran); ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1220 (David Miller); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1105 (Catherine Potvin); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1110 (Amy Nugent, directrice associée, Action pour le climat marin, Océans Nord); Institut international du développement durable, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 5 novembre 2025; Geoffrey Strong, Richard van der Jagt et Meg Sears, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 14 novembre 2025; Catherine Vakil, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 14 novembre 2025.

138 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1105 (Rachel Doran).

139 *Ibid.*

140 Catherine Vakil, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 14 novembre 2025; Geoffrey Strong, Richard van der Jagt et Meg Sears, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 14 novembre 2025.

141 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1105 (Catherine Potvin).

142 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1220 (David Miller).

143 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille).



batteries et un réseau interconnecté constitueront les fondements de notre croissance industrielle, en s'appuyant sur notre réseau actuel déjà relativement propre¹⁴⁴ ».

Des approches propres aux secteurs

Certains témoins et auteurs de mémoires ont recommandé que le PRE prévoie des approches adaptées et ciblées pour différents secteurs, en reconnaissant les défis technologiques et économiques uniques auxquels font face divers secteurs¹⁴⁵.

Christopher Bataille a expliqué qu'il est possible d'électrifier proprement certains secteurs, mais que pour d'autres ce n'est pas possible, et il a poursuivi en expliquant pourquoi la réglementation fonctionne bien dans certains cas mais pas dans d'autres; par exemple, il a laissé entendre que la tarification du carbone était la meilleure approche pour l'industrie lourde, car :

[L]'industrie lourde et les grandes entreprises ne sont pas faciles à réglementer. Chaque procédé industriel est différent, et presque toutes les installations industrielles sont adaptées au contexte local. Il n'y a pas de solution universelle, et il y a habituellement beaucoup d'options peu chères, mais compliquées et quelques options chères, mais simples. Les industries sont habituellement, dans une certaine mesure, exposées à l'évolution des politiques commerciales et mondiales, comme nous l'avons vu au cours de la dernière année environ.

Les entreprises assurent également de très près un suivi de tous les revenus et tous les coûts, ce qui signifie que la tarification du carbone fonctionne bien dans ce secteur, moyennant certains ajustements pour protéger la compétitivité, comme dans le cas du système canadien de tarification fondé sur le rendement ou les ajustements carbone à la frontière. Ces politiques doivent être soigneusement calibrées, sinon leur efficacité peut s'effondrer. Ces dynamiques sont bien comprises, mais elles exigent un organisme de surveillance compétent et des attentes claires de rigueur de la part de toutes les parties¹⁴⁶.

Aaron Cosby (président, Commission sur la compétitivité carbone) a plaidé en faveur d'une approche de la tarification du carbone industriel qui accorde un traitement distinct aux différents secteurs, affirmant que la recherche menée par son organisation

144 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith).

145 Par exemple, ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille); ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1105 (Etienne Rainville); ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1110 (Aaron Cosby, président, Commission sur la compétitivité carbone); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1110 (Amy Nugent).

146 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille).

indique que les risques de fuite de carbone et d'effets sur la compétitivité varient énormément d'un secteur à l'autre¹⁴⁷.

Améliorer l'efficacité énergétique

Des témoins ont également souligné l'importance de l'efficacité énergétique, qui est abordée dans de nombreuses parties du PRE¹⁴⁸. Brendan Haley (directeur principal de la stratégie politique, Efficacité énergétique Canada) a insisté sur le fait que l'amélioration de l'efficacité énergétique est une solution peu coûteuse, rapide et véritablement canadienne, en faisant remarquer qu'elle peut être mise en œuvre beaucoup plus rapidement que les autres mesures, la qualifiant de solution « à l'épreuve des droits de douane qui permet à l'industrie de réduire ses coûts¹⁴⁹ ». Selon lui, l'efficacité énergétique pourrait être un des projets d'édification de la nation soutenus par le gouvernement fédéral, et il a parlé d'études ayant démontré que l'efficacité énergétique pourrait contribuer à hauteur de 25 à 35 % aux objectifs de réduction des émissions et soutenir les entreprises et les innovateurs canadiens¹⁵⁰.

David Miller a parlé au Comité au nom de Face à la crise tarifaire et climatique : retrouvons-nous les manches, une coalition de plus de 250 maires, conseillers et autres dirigeants municipaux. Il a parlé en faveur de l'amélioration du rendement énergétique des maisons et de l'installation de thermopompes, et il a recommandé de construire au moins deux millions de logements écoénergétiques hors marché¹⁵¹.

M. Haley a fait l'éloge d'un programme fédéral qui soutenait l'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu, et il a souligné l'importance de le reconduire et de l'assortir d'une finalité précise, comme « éliminer la pauvreté énergétique¹⁵² ». Il a souligné que l'incertitude quant à la poursuite de ces programmes nuit à la pérennité du secteur de l'efficacité énergétique et menace les emplois de tous les travailleurs, en particulier ceux qui sont devenus consultants en rendement énergétique des maisons dans l'espoir que les

147 ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1110 (Aaron Cosbey).

148 Gouvernement du Canada, [Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte](#), voir, par exemple, la section 2.2, « Bâtiments ».

149 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1105 (Brendan Haley, directeur principal de la stratégie politique, Efficacité énergétique Canada).

150 *Ibid.*

151 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1220 (David Miller).

152 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1140 (Brendan Haley).



programmes fédéraux se poursuivent¹⁵³. Il a également souligné l'interdépendance entre l'efficacité énergétique et d'autres avantages d'ordre social, ainsi que les économies non comptabilisées; par exemple, lorsque les gens ont les moyens de climatiser et de chauffer correctement leur logement, ils sont moins exposés aux risques sanitaires, ce qui réduit les coûts liés aux soins de santé¹⁵⁴. Dans son mémoire, Guy Rochefort a également recommandé que le gouvernement du Canada soutienne l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et autres, en visant en priorité les ménages à faible revenu¹⁵⁵.

Caroline Brouillette, directrice générale, Réseau action climat Canada, a insisté sur le fait que l'efficacité énergétique est abordable et peut aider à faire face à la crise du coût de la vie¹⁵⁶, tandis que Damon Matthews a souligné que les efforts du Royaume-Uni en efficacité énergétique l'ont aidé à progresser vers ses objectifs en matière d'émissions¹⁵⁷.

Catherine Potvin a exprimé son soutien aux changements qui améliorent l'accessibilité financière pour les ménages et réduisent les émissions, tels que les maisons écoénergétiques et les voitures à faibles émissions¹⁵⁸.

Les moyens de transport produisant peu d'émissions

Quelques témoins ont souligné l'importance d'investir dans des moyens de transport à faibles émissions, tels qu'un réseau ferroviaire national à grande vitesse¹⁵⁹.

Amy Nugent (directrice associée, Action pour le climat marin, Océans Nord) a appelé le gouvernement fédéral à soutenir la modernisation et l'électrification des ports, notamment par l'entremise de la *Loi visant à bâtir le Canada*¹⁶⁰. Selon elle :

[Les ports modernes électrifiés] relient l'énergie éolienne extracôtière au réseau, permettent le stockage de l'énergie, rallient le transport ferroviaire et routier, facilitent

153 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1105 (Brendan Haley).

154 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1135 (Brendan Haley).

155 Guy Rochefort, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié sur le site Web du Comité ENVI le 6 novembre 2025.

156 ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1300 (Caroline Brouillette).

157 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1240 (Damon Matthews).

158 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1105 (Catherine Potvin).

159 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1105 (Catherine Potvin); ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1220 (David Miller).

160 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1110 (Amy Nugent).

la manutention électrifiée des marchandises et soutiennent les chaînes d’approvisionnement en carburants marins carboneutres. En concevant les ports comme des pôles d’énergie et de carburants propres, nous pouvons optimiser la valeur des dépenses fédérales en infrastructures et créer des perspectives économiques durables¹⁶¹.

M^{me} Nugent a mis en lumière la possibilité d’abaisser les émissions des traversiers et des bateaux de travail (comme les navires de la Garde côtière, les bateaux remorqueurs, les bateaux de pêche) grâce à l’électrification¹⁶². Dans son mémoire, Equal Routes a mis en lumière l’impact des émissions des navires, et en particulier du carbone noir¹⁶³, sur l’Arctique. L’organisme a plaidé en faveur de l’utilisation de carburants plus propres qui réduiraient les émissions des navires et la pollution atmosphérique dans l’Arctique¹⁶⁴.

Commentaires sur des éléments précis du Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030

Un grand nombre des idées et des opinions présentées au Comité portaient sur des mesures précises du PRE. Certaines de ces politiques ont été abordées par le gouvernement fédéral dans sa Stratégie de compétitivité climatique, publiée après la fin des audiences du Comité dans le cadre de cette étude¹⁶⁵.

161 *Ibid.*

162 *Ibid.*

163 Selon la définition du [Rapport d’inventaire de carbone noir du Canada 2025](#), un document du gouvernement du Canada, le carbone noir est « une petite particule d’aérosol (ou aérienne) de courte durée de vie liée au réchauffement climatique et aux effets nocifs sur la santé. Il est rejeté par la combustion incomplète de carburants à base de carbone (c.-à-d. les combustibles fossiles, les biocarburants ou le bois) sous la forme de matière particuliaire très fine. Le carbone noir n’est pas rejeté seul, mais en tant que composante d’une matière particuliaire d’un diamètre inférieur ou égal à 2,5 micromètres (PM_{2,5}). »

164 Equal Routes, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 14 novembre 2025.

165 Gouvernement du Canada, budget de 2025, chapitre 1, [Section 1.3 : Stratégie de compétitivité climatique du Canada](#).



La tarification du carbone industriel

Plusieurs témoins ont souligné l'importance de maintenir¹⁶⁶ et de renforcer la tarification du carbone industriel¹⁶⁷. Janetta McKenzie, parmi d'autres, a indiqué que la tarification du carbone dans le secteur industriel est un signal donné au marché, à l'industrie et aux innovateurs en faveur de technologies nouvelles et plus propres¹⁶⁸, et qu'elle contribuera à réduire les émissions, ce qui se traduira par des produits plus propres¹⁶⁹.

Etienne Rainville a décrit comment les systèmes de tarification fondés sur le rendement permettent à l'industrie d'identifier les moyens les moins coûteux de réduire les émissions et d'investir dans ceux-ci¹⁷⁰. Il a expliqué que la plupart des provinces utilisent des systèmes de tarification fondés sur le rendement, qui

fonctionnent en établissant un point de référence en matière de rendement pour chaque installation et un taux de rigueur qui fixe le prix d'une fraction précise des émissions d'une installation donnée. Ce point de référence est revu à la hausse chaque année, ce qui entraîne une augmentation progressive du prix et de la fraction des émissions visées.

Les installations qui dépassent le point de référence doivent payer un coût lié à la conformité, et celles qui restent en dessous peuvent générer des crédits qu'elles peuvent ensuite vendre aux installations qui l'ont dépassé, ce qui entraîne la création d'un marché¹⁷¹.

Il a également fait valoir que :

La tarification du carbone dans le secteur industriel est la mesure la plus importante prévue dans le PRE. En effet, les émissions du secteur industriel représentent 42 % des émissions canadiennes, et cette mesure à elle seule devrait permettre au Canada d'atteindre jusqu'à 50 % de ses objectifs de réduction d'ici 2030. De plus, elle permet d'atteindre cet objectif tout en étant l'une des mesures les moins coûteuses pour le Canada, tout en tenant compte des secteurs tributaires du commerce, en minimisant les

166 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille); ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith); ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner); ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1105 (Etienne Rainville); ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Caroline Brouillette).

167 Climate Action Network – Réseau action climat Canada (CAN-Rac), [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 27 octobre 2025; Janetta McKenzie, Scott MacDougall et Adam Thorn, Institut Pembina, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 16 octobre 2025; ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1110 (Aaron Cosbey).

168 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1110 (Janetta McKenzie); ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1105 (Etienne Rainville).

169 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith).

170 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1105 (Etienne Rainville).

171 *Ibid.*

coûts répercutés sur les consommateurs et en profitant d'un vaste soutien de l'industrie¹⁷².

Janetta McKenzie a indiqué que la tarification du carbone industriel « profite depuis plus d'une décennie du soutien de l'industrie lourde, y compris des dirigeants de l'industrie pétrolière et gazière, car elle se renforce progressivement et de manière prévisible, ce qui leur permet de planifier l'accroissement des investissements dans la décarbonation au fil du temps¹⁷³ ». À son avis, de solides systèmes de tarification du carbone dans le secteur industriel pourraient orienter efficacement des investissements vers des sables bitumineux plus propres et du pétrole décarboné¹⁷⁴.

Sonya Savage a déclaré que la tarification du carbone industriel, « [s]i son prix est raisonnable et qu'elle est mise en œuvre par la province », peut contribuer à attirer des investissements dans une économie à faibles émissions de carbone¹⁷⁵. Aaron Cosbey soutenait la tarification du carbone industriel, mais considérait que ce système était « en crise » au Canada, soulignant que :

Les normes sectorielles de rendement — autrement dit, le niveau à partir duquel le prix du carbone doit être payé — doivent être resserrées. Plus important encore, les normes doivent être beaucoup mieux adaptées aux différents secteurs. Ces normes ont pour but de protéger contre les risques posés par les fuites de carbone et les effets sur la compétitivité. Or, nos recherches montrent clairement que les risques varient énormément d'un secteur à l'autre. L'approche actuelle est trop exigeante pour certains secteurs; en revanche, elle n'a aucun effet incitatif sur d'autres. Par ailleurs, d'autres améliorations sont aussi nécessaires, notamment en ce qui a trait à la transparence du prix, au renforcement des règles relatives à l'équivalence, au prix minimal, aux contrats pour les différences, aux grands marchés, etc¹⁷⁶.

En revanche, Stand.earth soutenait qu'il faudrait éliminer le traitement spécial réservé à certains secteurs ou à certaines installations. L'organisme a également recommandé au gouvernement du Canada de rehausser le coût de référence des émissions industrielles et de se concentrer sur les réductions absolues des émissions, plutôt que sur l'intensité des émissions¹⁷⁷.

172 *Ibid.*

173 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1110 (Janetta McKenzie).

174 *Ibid.*

175 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1210 (L'hon. Sonya Savage).

176 ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1110 (Aaron Cosbey).

177 Stand.earth, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), octobre 2025.



Selon Aaron Cosby, à long terme, les systèmes de tarification fondés sur le rendement ne suffiront peut-être pas pour nous protéger contre la perte de compétitivité, et le gouvernement fédéral devrait commencer à réfléchir rapidement aux mécanismes comme les ajustements à la frontière pour le carbone¹⁷⁸. Il a rajouté qu'un système de tarification du carbone pour l'industrie est une mesure nécessaire, mais insuffisante; elle doit être fermement soutenue par d'autres politiques pour atteindre les cibles de réduction des émissions¹⁷⁹.

D'autres témoins et auteurs de mémoires ont fait part de leurs préoccupations quant aux répercussions économiques de la tarification du carbone dans le secteur industriel¹⁸⁰. Par exemple, Heather Exner-Pirot a fait valoir que la tarification du carbone dans le secteur industriel pourrait causer la fuite de carbone, avec pour effet de pousser les industries lourdes hors du Canada et vers des pays où il n'y a pas de tarification du carbone¹⁸¹. L'Association canadienne de l'industrie de la chimie a demandé un examen complet du système canadien de tarification du carbone industriel pour s'assurer qu'il permette aux secteurs exposés au commerce et intensifs en émissions de demeurer compétitifs¹⁸².

Dans sa Stratégie de compétitivité climatique, le gouvernement fédéral affirme son intention d'« [a]méliorer l'efficacité de la tarification du carbone industriel¹⁸³ ». Il a déclaré qu'il « collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'établir une trajectoire sur plusieurs décennies pour la tarification du carbone industriel, qui vise la carboneutralité d'ici 2050¹⁸⁴ », qu'il allait « [f]ixer le modèle et améliorer le filet de sécurité¹⁸⁵ » et qu'il allait continuer à conclure des contrats sur différence pour le carbone¹⁸⁶.

178 ENVI, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1110 (Aaron Cosby).

179 *Ibid.*

180 Par exemple, ENVI, [Témoignages](#), 6 octobre 2025, 1105 (Heather Exner-Pirot); ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1210 (L'hon. Sonya Savage); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1210 (Margareta Dovgal); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1215 (Jim Keating); ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1215 (Dale Swampy); Energy for a Secure Future, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 30 octobre 2025.

181 ENVI, [Témoignages](#), 6 octobre 2025, 1105 (Heather Exner-Pirot).

182 Greg Moffatt, Association canadienne de l'industrie de la chimie, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 28 octobre 2025.

183 Gouvernement du Canada, budget de 2025, chapitre 1, [Section 1.3 : Stratégie de compétitivité climatique du Canada](#).

184 *Ibid.*

185 *Ibid.*

186 *Ibid.*

Les plafonds d'émissions proposés pour le secteur pétrolier et gazier

Le gouvernement fédéral a énoncé dans le budget de 2025 que des marchés du carbone efficaces, un règlement renforcé sur le méthane provenant du secteur pétrolier et gazier ainsi que le déploiement à grande échelle de technologies telles que le captage et le stockage du carbone créeraient les conditions dans lesquelles les plafonds d'émissions pour le secteur pétrolier et gazier ne seraient plus nécessaires, car ils n'auraient qu'une valeur marginale en matière de réduction des émissions¹⁸⁷. La section ci-après présente un aperçu des opinions exprimées devant le Comité avant la publication du budget de 2025.

Des témoins et des auteurs des mémoires ont exprimé diverses préoccupations au sujet du plafond proposé pour les émissions du secteur pétrolier et gazier¹⁸⁸. Heather Exner-Pirot a déclaré que le plafonnement des émissions a nui à l'attraction de capitaux, de sorte que « [n]otre gaz naturel liquéfié et notre pétrole ne seront pas concurrentiels à l'échelle mondiale si un tel plafond est mis en place, et le capital ira vers des endroits où les normes environnementales et éthiques sont moins élevées¹⁸⁹ ». Sonya Savage considérait également que le plafond d'émissions pour le secteur pétrolier et gazier causait la migration de capitaux vers d'autres pays, « ce qui nuira à la capacité du Canada d'être une superpuissance de l'énergie propre et conventionnelle¹⁹⁰ ». Jim Keating (président-directeur général, Oil and Gas Corporation of Newfoundland and Labrador) était d'accord avec ce constat, affirmant que le plafond proposé pour les émissions du secteur pétrolier et gazier avait causé l'arrêt net de l'élan pour le forage de puits d'exploration parce que « [l]es entreprises estiment qu'elles ne seront tout simplement pas en mesure d'exploiter une nouvelle ressource découverte¹⁹¹ ». Il a souligné que le forage de puits d'exploration affiche une tendance à la hausse, et que Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada sont en train de passer à côté de ces investissements¹⁹².

Le chef Dale Swampy a déclaré que le plafond d'émissions proposé pour le secteur pétrolier et gazier nuirait aux plus de « 14 000 personnes s'identifiant comme Autochtones [qui]

187 *Ibid.*

188 Par exemple, ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1105 (Heather Exner-Pirot); ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1130 (Ross R. McKittrick); ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1215 (Jim Keating); ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1220 (Margareta Dovgal); ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1215 (Dale Swampy); Energy for a Secure Future, *Mémoire présenté au Comité ENVI*, 30 octobre 2025.

189 ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1105 (Heather Exner-Pirot).

190 ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1210 (L'hon. Sonya Savage).

191 ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1215 (Jim Keating).

192 *Ibid.*



travaillent dans l'industrie pétrolière et gazière du Canada¹⁹³ », à leurs familles et à leurs communautés¹⁹⁴.

Renaud Brossard (vice-président, Communications, Institut économique de Montréal), a également exprimé son opposition au plafonnement des émissions, arguant qu'il était injuste de limiter les émissions de certaines activités et pas d'autres¹⁹⁵. Il a soutenu que cette politique bloquerait la croissance de l'industrie énergétique canadienne, empêcherait la création d'emplois et priverait les gouvernements fédéral et provinciaux de revenus fiscaux importants, « sans offrir de bénéfices¹⁹⁶ ». Gabriel Giguère (analyste principal en politiques publiques, Institut économique de Montréal) a ajouté qu'un plafonnement des émissions était un plafonnement de la production, et que la demande du marché conduirait à la vente de pétrole par d'autres pays tels que le Qatar ou le Venezuela¹⁹⁷.

Ron Wallace (ancien membre de l'Office national de l'énergie), a dit au Comité que le Canada fait figure d'exception, car aucun autre pays producteur de pétrole n'a mis en place de plafond d'émissions sectoriel pour la production de pétrole et de gaz¹⁹⁸.

Cependant, plusieurs autres auteurs de mémoires et témoins ont exprimé leur soutien à un plafonnement des émissions pour le secteur pétrolier et gazier, qui n'a pas encore été mis en œuvre¹⁹⁹. Les arguments avancés par la Fondation David Suzuki en faveur d'un plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier comprenaient les suivants :

- les contributions relatives du secteur pétrolier et gazier au PIB et aux émissions – le secteur pétrolier et gazier représente un vingtième du PIB

193 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1215 (Dale Swampy).

194 *Ibid.*

195 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1115 (Renaud Brossard, vice-président, Communications, Institut économique de Montréal).

196 *Ibid.*

197 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1115 (Gabriel Giguère, analyste principal en politiques publiques, Institut économique de Montréal).

198 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1205 (Ron Wallace, ancien membre, Office national de l'énergie).

199 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1230 (Damon Matthews); ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner); ENVI, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1250 (Caroline Brouillette); Institut international du développement durable, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 5 novembre 2025; Stand.earth, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), octobre 2025; Fondation David Suzuki, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 30 octobre 2025; Sabrina Payant Smith, Environmental Defence, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 3 novembre 2025.

canadien et est responsable de près d'un tiers des émissions nationales²⁰⁰;

- « [l']industrie pétrolière et gazière a été extrêmement rentable ces dernières années », mais elle n'a pas utilisé ces profits pour investir dans les réductions d'émissions²⁰¹.

L'Institut international du développement durable a fait remarquer que les « émissions croissantes du secteur pétrolier et gazier neutralisent les réductions réalisées dans d'autres secteurs²⁰² ». Il a fait valoir que le plafond d'émissions constituait l'un des outils qui devraient être mis en œuvre pour réduire ces émissions²⁰³.

La norme sur la disponibilité des véhicules électriques

Certains témoins ont exprimé leur soutien à la norme sur la disponibilité des véhicules électriques (NDVE)²⁰⁴. Par exemple, certains ont souligné son importance pour envoyer un signal au marché – aux constructeurs automobiles, aux fabricants de batteries, aux sociétés minières et de transformation, ainsi qu'aux entreprises de recharge de véhicules électriques – et ainsi stimuler l'investissement, l'innovation et la croissance tout au long de la chaîne d'approvisionnement²⁰⁵. Ces témoins ont déclaré qu'ils souhaitaient que la NDVE soit maintenue²⁰⁶.

À l'opposé, Renaud Brossard a salué la mise sur pause de la NDVE, indiquant qu'elle avait été « l'une des [mesures les] plus coûteuses pour les consommateurs²⁰⁷ ». Il a insisté sur le coût élevé des véhicules électriques, et il a exprimé l'avis que les véhicules électriques entraîneraient une forte demande en électricité qui serait coûteuse à satisfaire, et que ces coûts se répercuteraient sur les ménages²⁰⁸. Ross McKittrick a indiqué que son

200 Fondation David Suzuki Foundation, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 30 octobre 2025.

201 Matt Dreis, Institut Pembina, [Waiting to launch: 2024 mid-year update](#), septembre 2024, dans Fondation David Suzuki, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 30 octobre 2025.

202 Institut international du développement durable, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), 5 novembre 2025.

203 *Ibid.*

204 La norme sur la disponibilité des véhicules électriques est désignée sous le nom de mandat de vente de véhicules zéro émission (ZEV) dans le PRE 2030.

205 Par exemple : ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith).

206 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille).

207 ENVI, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1110 (Renaud Brossard).

208 *Ibid.*



analyse démontrait que la NDVE coûte trois fois plus cher que la taxe sur le carbone pour les consommateurs, tout en étant environ huit fois moins efficace pour réduire les émissions²⁰⁹. Dans son mémoire, la Fondation David Suzuki a écrit :

L'analyse économique du Atmospheric Fund qui révèle qu'une [norme sur les véhicules zéro émission] procure d'importants avantages nets : environ 90 milliards de dollars en gains pour la santé, jusqu'à 11 000 décès prématurés évités et des réductions de 362 [mégatonnes] de GES sur 25 ans. En revanche, un affaiblissement ou un report de la norme ferait perdre ces avantages²¹⁰

Dans sa Stratégie de compétitivité climatique, le gouvernement fédéral indiquait :

En septembre, le gouvernement a annoncé son intention d'apporter des modifications réglementaires ciblées qui aideront le secteur automobile à rester concurrentiel dans le contexte des bouleversements et de l'incertitude issus des mesures commerciales et stratégiques des États-Unis, et pour répondre aux défis immédiats qu'elles posent. En premier lieu, il a éliminé la cible de 2026 qui figure dans la norme sur la disponibilité des véhicules électriques et il a lancé un examen de 60 jours sur l'ensemble du règlement²¹¹.

Cette norme est aujourd'hui et depuis le 5 février 2026 abrogée par le gouvernement du Canada qui a annoncé son intention de la remplacer par une norme sur les émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules légers.

Le Règlement sur l'électricité propre

Certains témoins ont exprimé des réserves quant à la faisabilité ou aux conséquences²¹² du *Règlement sur l'électricité propre*²¹³. Par exemple, Sonya Savage a signalé que l'Alberta, qui dépend du gaz naturel pour 75 % de son électricité, a déclaré qu'il n'existait aucun moyen abordable de se conformer à la réglementation sur l'électricité propre²¹⁴. Heather

209 ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1100 (Ross R. McKittrick).

210 Fondation David Suzuki, *Mémoire présenté au Comité ENVI*, 30 octobre 2025, p. 4.

211 Gouvernement du Canada, budget de 2025, chapitre 1, *Section 1.3 : Stratégie de compétitivité climatique du Canada*.

212 Par exemple, ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1105 (Heather Exner-Pirot); ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1210 (L'hon. Sonya Savage); ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1130 (Ross R. McKittrick); ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1210 (L'hon. Danielle Smith); ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1210 (Margareta Dovgal).

213 Le *Règlement sur l'électricité propre* (DORS/2024-263) a été pris en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, (L.C. 1999, ch. 33). Le *Règlement sur l'électricité propre* était désigné en tant que « norme sur l'électricité propre » dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte*.

214 ENVI, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1210 (L'hon. Sonya Savage).

Exner-Pirot était d'avis que le *Règlement sur l'électricité propre* avait fait grimper le coût de l'électricité et limité la production d'électricité, de sorte que le Canada perd des investissements en intelligence artificielle (IA) au profit des États-Unis²¹⁵. La première ministre Smith, Margareta Dovgal et Ross McKittrick ont exprimé des réserves quant à la fiabilité et aux coûts de stockage de l'énergie liés aux sources d'énergie solaire et éolienne, qui sont encouragées par le *Règlement sur l'électricité propre*²¹⁶. La Fondation David Suzuki a affirmé le contraire dans son mémoire déposé au Comité : « Les principaux modélisateurs des systèmes énergétiques du Canada estiment que le passage des combustibles fossiles à l'électricité propre permet aux ménages d'économiser sur leurs dépenses totales d'énergie sur la durée, même si les tarifs d'électricité augmentent²¹⁷. »

D'autres témoins ont insisté sur la valeur de maintenir le *Règlement sur l'électricité propre*²¹⁸, dont Christopher Bataille, qui a suggéré que les provinces ont besoin du règlement pour « ajouter officiellement des objectifs climatiques aux lois habilitant les services publics ainsi que la planification et le zonage municipaux²¹⁹ ». Selon Rachel Doran, « [l]e *Règlement sur l'électricité propre* a envoyé un important message aux acteurs du marché partout au Canada, ce qui a vraiment encouragé les services publics, les provinces et d'autres à envisager les avenues les moins coûteuses et les plus efficaces pour essayer de réduire les émissions dans le secteur de l'électricité²²⁰ ».

Dans sa Stratégie de compétitivité climatique, le gouvernement fédéral indiquait ce qui suit en lien avec l'électricité :

La transition vers la carboneutralité d'ici 2050 nécessitera une énergie propre et fiable. Le *Règlement sur l'électricité propre* visera à réduire les émissions, afin de protéger l'environnement et la santé humaine contre les menaces que représentent les changements climatiques. Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires pour atteindre ces objectifs et garantir la décarbonation du réseau électrique canadien à mesure que la demande en électricité augmentera²²¹.

215 ENVI, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1105 (Heather Exner-Pirot); ENVI, *Témoignages*, 20 Octobre 2025, 1100 (Ross R. McKittrick).

216 ENVI, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1130 (Ross R. McKittrick); ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1210 (L'hon. Danielle Smith); ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2025, 1210 (Margareta Dovgal).

217 Fondation David Suzuki, *Mémoire présenté au Comité ENVI*, 30 octobre 2025, p. 3.

218 Par exemple, ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith).

219 ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1215 (Christopher Bataille).

220 ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1135 (Rachel Doran).

221 Gouvernement du Canada, budget de 2025, chapitre 1, *Section 1.3 : Stratégie de compétitivité climatique du Canada*.



Dans le Protocole d'accord entre le Canada et l'Alberta du 27 novembre 2025, le gouvernement a suspendu l'application du *Règlement sur l'électricité propre* (REP) en Alberta en attente d'un nouvel accord sur la tarification du carbone, qui comprend le secteur de l'électricité.

Le Règlement sur les combustibles propres

Dans le budget de 2025, le gouvernement fédéral indiquait ce qui suit en lien avec les combustibles propres :

Des mises à jour ciblées du *Règlement sur les combustibles propres* contribueront à réduire la dépendance aux combustibles importés, renforceront les chaînes d'approvisionnement nationales, et appuieront les emplois dans le secteur agricole, forestier, et des déchets²²².

Merran Smith a exprimé son soutien au *Règlement sur les combustibles propres*, soulignant qu'il envoyait un signal important au marché pour les producteurs de biocombustibles et d'autres combustibles propres²²³.

Réduire les émissions de méthane

Certains témoins et auteurs de mémoires ont qualifié les réglementations exigeant la réduction des émissions de méthane par l'industrie pétrolière et gazière de « mesures faciles à réaliser », c'est-à-dire un moyen peu coûteux de réduire les émissions²²⁴.

Comme l'a décrit Environmental Defence :

[I]l est maintenant temps d'adopter et de faire respecter rapidement les règlements sur le méthane qui sont déjà rédigés. Cette politique clé devrait permettre de réaliser une réduction significative des émissions et contribuera à motiver le secteur pétrolier et gazier à réduire adéquatement les émissions de fuites de méthane. Le méthane est un gaz à effet de serre extrêmement puissant, et les études montrent que les réductions de méthane sont relativement simples à réaliser à faible coût²²⁵.

222 *Ibid.*

223 ENVI, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1220 (Merran Smith).

224 Sabrina Payant Smith, Environmental Defence, *Mémoire présenté au Comité ENVI*, sans date, publié le 3 novembre 2025; Ari Pottens, Environmental Defense Fund, *Mémoire présenté au Comité ENVI*, 27 octobre 2025; ENVI, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1220 (Simon Donner).

225 Sabrina Payant Smith, Environmental Defence, *Mémoire présenté au Comité ENVI*, sans date, publié le 3 novembre 2025.

Tandis que Margareta Dovgal a soutenu que la réglementation sur le méthane mettrait en péril les occasions d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL)²²⁶, l'Institut Pembina a affirmé que la finalisation de la réglementation sur le méthane pourrait aider le Canada à maintenir l'accès à des partenaires commerciaux, comme l'Union européenne, le Japon et la Corée du Sud, qui procèdent à l'instauration d'exigences strictes en matière de transparence concernant l'intensité des émissions de méthane des énergies importées²²⁷. L'Institut Pembina a également souligné que la Colombie-Britannique avait atteint sa cible de réduction du méthane pour 2025 deux années à l'avance, alors que la production de gaz naturel de la province a augmenté de plus des deux tiers pendant la même période²²⁸.

Le captage et le stockage du carbone

Les témoins avaient des avis divergents sur le captage et le stockage du carbone. Sophia Mathur a décrit le captage et le stockage du carbone comme étant coûteux et « largement inefficaces comme outils de réduction des émissions²²⁹ ». Elle pensait que cet outil ne devrait pas faire partie de la politique fédérale de réduction des émissions.

À l'opposé, Sonya Savage a déclaré que « [s]ans captage du carbone, il est impossible d'atteindre la carboneutralité » dans les secteurs tels que les sables bitumineux, la production d'électricité, l'hydrogène, le ciment, les engrais, les produits pétrochimiques et l'acier. Elle a appelé à la mise en place d'une politique favorable aux « 25 centres de séquestration du carbone²³⁰ » de l'Alberta.

Ron Wallace trouvait injuste que l'accent soit mis sur la décarbonation du pétrole de l'Ouest canadien, mais pas sur celle du pétrole exporté produit dans la zone extracôtière de l'Atlantique canadien ou importé des États-Unis, d'Arabie saoudite ou du Nigéria²³¹. Il a indiqué que le captage et le stockage du carbone étaient trop coûteux, en faisant remarquer que les concurrents étrangers ne font pas face aux mêmes coûts, et que même si la technologie canadienne est bonne, « [l]a question n'est donc pas de savoir si nous pouvons décarboner le pétrole, mais plutôt si nous devrions obliger les producteurs

226 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1210 (Margareta Dovgal).

227 Jessica McIlroy, Institut Pembina, [Mémoire présenté au Comité ENVI](#), sans date, publié le 14 novembre 2025.

228 *Ibid.*

229 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2025, 1210 (Sophia Mathur).

230 ENVI, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1210 (L'hon. Sonya Savage).

231 ENVI, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1205 (Ron Wallace).



canadiens, appuyés par d'importants incitatifs fiscaux, à injecter des milliards de dollars dans des stratagèmes de captage et de stockage de carbone²³² ».

CONCLUSION

Le Comité s'inquiète du fait que le gouvernement se soit trop appuyé sur des projections futures et des consultations continues alors que les trajectoires actuelles des émissions continuent d'être insuffisantes. L'ambition sur papier ne peut se substituer à des réductions mesurables.

Le gouvernement n'a pas traité la réduction des émissions avec le sérieux qu'elle exige. Au cours des derniers mois, il a affaibli ou annulé plusieurs de ses propres politiques climatiques. Bien qu'il continue de décrire le changement climatique comme une menace, ses actions ne reflètent pas l'urgence que ce langage implique. Les éléments dont dispose le Comité mènent à une conclusion sombre et préoccupante, à savoir que les décisions du gouvernement ne sont pas conformes à ses engagements déclarés.

Selon les propres projections du gouvernement, le Canada n'est pas en voie d'atteindre son objectif intermédiaire pour 2026, ni son objectif pour 2030. Après des années d'annonces de plus en plus ambitieuses, les récents changements de politique ont rendu impossible la réalisation de ces objectifs. Les progrès réalisés dans certains secteurs continuent d'être contrebalancés par la hausse des émissions dans d'autres. Ce n'est pas une voie crédible vers la carboneutralité.

Le Comité a entendu à plusieurs reprises des témoignages selon lesquels des mesures clés du Plan de réduction des émissions pour 2030 ont été retardées, affaiblies, suspendues ou annulées. Des initiatives promises depuis longtemps restent inachevées. Cette tendance ne démontre pas l'engagement du gouvernement à atteindre les objectifs en matière d'émissions. Elle témoigne d'un manque de cohérence et d'un recul.

Le changement climatique est grave et les preuves de dommages croissants, de pertes record et de risques économiques accrus le confirment. Les récents revirements politiques sont donc incompatibles avec un véritable sentiment d'urgence. Les gouvernements qui traitent une situation comme une crise n'affaiblissent pas, ne retardent pas et n'abandonnent pas les politiques mêmes destinées à y faire face.

Les engagements pris par le Canada dans le cadre de l'*Accord de Paris* sont des promesses contraignantes, et non des objectifs symboliques. Ils ont des conséquences

232 *Ibid.*

réelles. Lorsque la politique intérieure ne correspond pas à ces engagements, le schéma est prévisible. Des objectifs sont annoncés, les délais arrivent à échéance et l'échec est défendu.

Le Comité espère que les observations des spécialistes recueillies au cours de cette étude pourront aider à éclairer la prochaine politique de réduction des émissions du gouvernement du Canada. À la lumière de ce qui précède, le Comité fait les recommandations suivantes.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, d'ici le 1er juin 2026, présente un Plan de réduction des émissions pour 2030 révisé et entièrement chiffré qui identifie clairement les mesures supplémentaires spécifiques nécessaires pour combler l'écart entre les réductions d'émissions prévues et les objectifs législatifs du Canada pour 2026 et 2030, y compris les impacts quantifiés des émissions sur chaque mesure.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, d'ici le 1er juin 2026, divulgue publiquement une modélisation actualisée reflétant l'impact cumulatif des récents changements de politique, y compris l'élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs, l'abandon de la Norme sur la disponibilité des véhicules électriques et la suspension du plafond proposé pour les émissions de pétrole et de gaz, et indique clairement comment le Canada atteindra ses objectifs législatifs à la lumière de ces changements.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, d'ici le 1er juin 2026, réaffirme l'importance de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* en veillant à ce que les objectifs de réduction des émissions s'accompagnent de politiques contraignantes, applicables et durables permettant de les atteindre.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada rétablisse immédiatement la pleine capacité du Groupe consultatif pour la carboneutralité en nommant rapidement des membres experts qualifiés, en fournissant des ressources adéquates et en établissant un mécanisme formel pour démontrer comment les avis du Groupe consultatif sont pris en compte dans les décisions fédérales en matière de politique climatique.



Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, d'ici le 1er juin 2026, fournisse au Parlement une analyse des écarts comparant les objectifs d'émissions fixés par la loi aux émissions prévues dans le cadre des politiques actuelles, y compris une identification claire du déficit restant et des mesures prévues pour le combler, et s'engage à fournir cette analyse chaque année par la suite.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada réitère son engagement envers l'*Accord de Paris* et envers ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre en s'assurant de mettre en place les mesures nécessaires à ce que le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada prévoie l'atteinte de sa cible climatique.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada élabore une politique industrielle en matière de carboneutralité, en commençant par quelques secteurs prioritaires, et en veillant à ce que les travailleurs affectés par la transition hors des combustibles fossiles soient soutenus et qu'il arrime aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada les plans de développement industriels et manufacturier.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada finalise et mette en œuvre les politiques déjà annoncées ou en cours d'élaboration du Plan de réduction des émissions pour 2030.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada adopte des normes obligatoires d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en énergie 100% renouvelable et en préservation de l'eau pour tous les centres de données ainsi que des divulgations obligatoires des impacts environnementaux.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada explore comment mandater ou encourager la coexistence des centres de données générateurs de chaleur avec des industries, des activités agricoles ou des utilisations résidentielles consommant de la chaleur.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada ratifie le Traité mondial sur le plastique à venir et assure le financement continu pour des actions sur les déchets plastiques et la pollution ainsi que pour la création d'emplois liés à l'économie circulaire.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada fournisse l'information sur les coûts liés à l'atteinte de l'objectif de l'*Accord de Paris* ainsi que les co-bénéfices de la mise en place de mesures de lutte climatique (par exemple: restructuration de l'économie, amélioration de la qualité de l'air, économie de coûts en santé, économie d'achat en carburant pour les ménages et entreprises, couts épargnés en lien avec l'évitement d'événements climatiques extrêmes, etc.). Les critères de sélection des mesures climatiques ne devraient pas se limiter aux coûts les plus bas ou aux réductions d'émissions les plus faciles à court terme, mais également viser à transformer véritablement l'économie afin de mettre en place la structure nécessaire à notre avenir à faibles émissions de carbone.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada initie, développe ou joigne des partenariats d'excellence dans la lutte climatique avec les leaders mondiaux en matière de transition énergétique.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada reconnaisse les impératifs scientifiques et les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans l'établissement des cibles climatiques du pays.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada intègre dans l'établissement des cibles de réduction des gaz à effet de serre le principe de responsabilité commune mais différencié pour les pays.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada mette au centre du Plan de réduction des émissions pour 2030 le principe de pollueurs payeurs.



Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada mette au centre du Plan de réduction des émissions pour 2030 le principe de subsidiarité de manière à respecter les compétences des provinces et le rôle des municipalités.

Recommandation 18

Que l'approche de cycle de vie soit utilisée pour refléter les gaz à effet de serre émis à l'étranger par le Canada (ex: exportation de gaz naturel liquéfié, pétrole, etc.).

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada utilise le cadre fédéral de taxonomie des investissements climatiques pour classer et hiérarchiser les activités économiques compatibles avec les objectifs climatiques, en orientant les capitaux publics et privés vers les secteurs à faibles.

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada aide à réduire la pollution des collectivités côtières en luttant contre la pollution causée par le carbone attribuable aux ports et au transport de marchandises. Cette aide pourrait se traduire par des mesures suivantes:

- **Élargir l'alimentation à quai afin d'inclure davantage de terminaux, de ports et de types de navires capables de se brancher à quai au lieu de continuer de brûler des combustibles fossiles à proximité des collectivités.**
- **Soutenir les chantiers navals quand vient le temps d'installer des technologies renouvelables, comme la propulsion éolienne pour les navires, et de moderniser des navires pour des voyages plus écoénergétiques.**
- **Améliorer la coordination des chaînes d'approvisionnement afin que les navires passent moins de temps à marcher au ralenti pendant qu'ils attendent que les cargaisons leur soient livrées.**
- **Promulguer des règlements en matière de sécurité propres au fret et au carburant et des régimes d'intervention en cas d'incident pour tenir compte de la composition changeante du carburant et des carburants futurs, comme le méthanol.**

- **Utiliser le potentiel de réchauffement global sur 20 ans (PRG 20) pour les carburants à base de méthane afin d'évaluer correctement les émissions de ce carburant pendant le cycle de vie.**

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada maintienne le soutien à l'égard de régimes semblables à ceux de la tarification du carbone au niveau international.

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership concret dans le déploiement des thermopompes et s'inspire de la California heat pump partnership et de la France qui a lancé un plan d'action pour produire un million de pompes à chaleur dès 2027.

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada veille à ce que les administrations des provinces mettent en œuvre des plans de réduction des émissions solides pour s'assurer que celles-ci participent davantage aux contributions déterminées au niveau national du Canada.

Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada collabore avec les administrations de provinces comme le Québec afin de renforcer son engagement à atteindre la cible de 37,5 % pour 2030 en s'assurant que les projets à forte intensité d'émissions, comme le troisième lien, sont gérés dans le contexte des initiatives de décarbonation.

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada collabore avec les administrations des provinces, par exemple l'Alberta, afin de garantir l'adoption d'un plan de réduction des émissions plus solide, un meilleur soutien des énergies renouvelables, actuellement bloquées par l'intermédiaire d'un moratoire provincial, et la réduction plus efficace des émissions dans le secteur industriel.

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada envisage une stratégie de décarbonation des ports pour les grands projets, comme le port de Contrecoeur, qui comprenne la promotion de l'innovation et le soutien à l'électrification du transport maritime, afin de permettre de réduire les émissions.



Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'intensité des émissions du pétrole et du gaz de certaines provinces canadiennes, et qu'il mette en œuvre des mesures, comme un système solide de tarification du carbone industriel ou bien le plafonnement des émissions dans le secteur pétrolier et gazier, pour lutter contre l'augmentation des émissions produites dans ce secteur.

Recommandation 28

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les climatosceptiques d'hier tentent aujourd'hui d'entraver la mise en œuvre des politiques liées aux changements climatiques en semant la désinformation et la mésinformation et que des entrepreneurs intéressés qui souhaitent entraver la mise en œuvre de ces politiques en vue d'en tirer divers gains jouent un rôle prépondérant dans certains groupes de réflexion canadiens en finançant considérablement ces groupes.

Recommandation 29

Que le gouvernement du Canada agisse rapidement pour garantir la mise en œuvre des mesures décrites dans son Plan de réduction des émissions, en faisant preuve de souplesse lorsque cela est nécessaire afin de réduire au minimum les répercussions économiques négatives sur les particuliers, les ménages ou les entreprises, tout en garantissant des réductions des émissions à court terme.

Recommandation 30

Que le gouvernement du Canada établisse des liens plus clairs entre son plan de réduction des émissions et sa politique industrielle, afin d'accélérer à la fois la réduction des émissions et la croissance économique.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel Normand Mousseau, directeur scientifique, Institut de l'énergie Trottier, Polytechnique Montréal	2025/10/02	5
Réseau action climat Canada Caroline Brouillette, directrice générale	2025/10/02	5
Groupe consultatif pour la carboneutralité Simon Donner, professeur	2025/10/02	5
Institut climatique du Canada Dave Sawyer, économiste principal	2025/10/06	6
Institut Macdonald-Laurier Heather Exner-Pirot, directrice, Énergie, ressources naturelles et environnement	2025/10/06	6
L'Accélérateur de transition Moe Kabbara, président	2025/10/06	6
Régie canadienne de l'énergie Darren Christie, économiste en chef Sean Maher, spécialiste en chef, Environnement Jonathan Timlin, vice président, Activités systémiques	2025/10/09	7
Commission sur la compétitivité carbone Aaron Cosbey, président	2025/10/09	7
Ministère des Ressources naturelles Jeff Labonté, sous-ministre délégué	2025/10/09	7

Organismes et individus	Date	Réunion
Bureau des grands projets Dawn Farrell, première dirigeante Sarah Jackson, directrice	2025/10/09	7
Bureau du vérificateur général Elsa Da Costa, directrice Jerry V. DeMarco, commissaire à l'environnement et au développement durable Kimberley Leach, directrice principale	2025/10/09	7
À titre personnel Damon Matthews, professeur, Université Concordia et directeur par intérim, Future Earth Canada Ross R. McKittrick, professeur Ron Wallace, ancien membre, Office national de l'énergie	2025/10/20	8
Efficacité énergétique Canada Brendan Haley, directeur principal de la stratégie politique	2025/10/20	8
Clean Energy Canada Rachel Doran, directrice exécutive	2025/10/23	9
Gouvernement de l'Alberta Danielle Smith, première ministre de l'alberta	2025/10/23	9
Institut économique de Montréal Renaud Brossard, vice-président, Communications Gabriel Giguère, analyste principal en politiques publiques	2025/10/23	9
Net Zero Industry Christopher Bataille, chercheur principal	2025/10/23	9
Nouvelle économie Canada Merran Smith, présidente	2025/10/23	9
À titre personnel Sonya Savage, avocate-conseil principale, BLG	2025/10/27	10

Organismes et individus	Date	Réunion
Clean Prosperity Etienne Rainville, vice-président, Centre du Canada	2025/10/27	10
Face à la crise tarifaire et climatique : retrouvons-nous les manches David Miller, porte-parole	2025/10/27	10
Keystone Agricultural Producers Colin Hornby, directeur général	2025/10/27	10
National Coalition of Chiefs Dale Swampy, président-directeur général	2025/10/27	10
Pembina Institute Janetta McKenzie, directrice, Pétrole et gaz	2025/10/27	10
À titre personnel Sophia Mathur Catherine Potvin, professeure émérite, Université McGill	2025/10/30	11
Assemblée des Premières Nations Wendell LaBobe, chef régional, Île-du-Prince-Édouard Graeme Reed, conseiller stratégique, Environnement, terres et eau	2025/10/30	11
Océans Nord Amy Nugent, directrice associée, Action pour le climat marin	2025/10/30	11
Oil & Gas Corporation of Newfoundland and Labrador Jim Keating, président-directeur général	2025/10/30	11
Resource Works Society Margareta Dovgal, directrice générale	2025/10/30	11

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Munroe, Rick

Nickerson, Mike

Rochefort, Guy

Sears, Meg

Strong, Geoffrey

Vakil, Catherine

van der Jagt, Richard

Fédération canadienne du mouton

Canadians for Safer Products

Association canadienne de l'industrie de la chimie

Fondation David Suzuki

Ecojustice

Energy For A Secure Future

Environmental Defense Fund

Environmental Defense Fund

Equal Routes

Institut international du développement durable

Garde-rivière des Outaouais

Pembina Institute

Stand.earth

Protection mondiale des animaux

Réseau action climat Canada

Wallace, Ron

Pembina Institute

Assemblée des Premières Nations

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 5 à 11, 28, 31 et 32](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Shannon Miedema

Les membres conservateurs du Comité permanent de l'environnement et du développement durable expriment leur dissidence à l'égard de ce rapport.

Ce rapport arrive à un moment où l'ancien discours libéral sur le climat s'effondre. Ses contradictions sont maintenant évidentes. Ses promesses ne sont plus crédibles. Ses auteurs révisent, suspendent, mettent en pause ou abandonnent des éléments majeurs du programme qu'ils présentaient auparavant comme nécessaire et établi. Le gouvernement a supprimé la taxe carbone. Il a suspendu puis abandonné la norme sur la disponibilité des véhicules électriques. Il a suspendu puis abandonné le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier. En même temps, il tente de maintenir la même orientation avec une taxe carbone industrielle plus coûteuse, qui s'appliquerait à davantage d'entreprises canadiennes.

La principale faiblesse de ce rapport est qu'il reconnaît l'échec, mais recommande d'en faire davantage. Il indique que le Canada n'est pas sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs législatifs en matière d'émissions. Il cite les projections du gouvernement, qui montrent des émissions seulement 16 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2026 et 28 % d'ici 2030, ce qui est bien en dessous de l'objectif intermédiaire prévu par la loi et de la cible de 40 % à 45 % pour 2030. Il note aussi que des mesures importantes du plan de réduction des émissions ont déjà été modifiées, retirées, retardées ou abandonnées. Pourtant, au lieu de se demander si le cadre est défaillant, la majorité choisit de continuer dans la même direction. Ce n'est pas du réalisme. C'est du déni.

Les conservateurs rejettent cette approche dépassée. Nous n'avons pas besoin de cibles symboliques sans plan crédible. Nous n'avons pas besoin de règles qui découragent l'investissement, augmentent les coûts, puis sont affaiblies ou abandonnées lorsque la réalité s'impose. Et nous n'avons pas besoin d'une approche qui ignore les préoccupations liées à l'emploi, à la sécurité énergétique, à la compétitivité et au coût de la vie. Le Canada a besoin d'un plan qui s'appuie sur ses forces et qui tient compte des réalités.

Cela commence par un fait simple que le gouvernement a hésité à reconnaître : le monde a encore besoin de pétrole et de gaz naturel, et en aura besoin pendant des années. La question n'est pas de savoir si cette énergie sera produite, mais par qui. Les conservateurs estiment qu'il vaut mieux que cette production vienne davantage du Canada, où elle respecte des normes environnementales élevées, plutôt que de pays qui n'ont pas ces normes.

Le gouvernement doit cesser de traiter le secteur de l'énergie comme un problème. C'est une force majeure du Canada. Il soutient les familles, maintient les communautés, attire les investissements et donne au Canada une influence internationale. Il génère des revenus publics, crée des occasions pour les peuples autochtones et aide nos alliés dans un monde plus instable. Dans ce contexte, la politique énergétique ne concerne pas seulement les émissions, mais aussi la sécurité, la croissance et la souveraineté.

Les crises énergétiques mondiales montrent que le Canada reste vulnérable. Nous avons les ressources nécessaires pour répondre à nos besoins, mais de mauvaises politiques et

l'incertitude freinent les investissements et nous obligent à importer de l'énergie. Alors que les Canadiens et nos alliés ont besoin d'un approvisionnement fiable, le Canada devrait agir davantage, pas se limiter. Nous aurions dû jouer un rôle lors de la crise énergétique en Europe après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, mais nous ne l'avons pas fait. À l'avenir, nous devons être prêts à assurer notre propre sécurité énergétique et à soutenir nos alliés.

Le rapport ne tient pas suffisamment compte des impacts économiques des politiques gouvernementales. Il reconnaît que le gouvernement n'a pas clairement présenté le coût total de ses objectifs. Il note que le plan pourrait seulement rapprocher partiellement le Canada de sa cible de 2030, tout en imposant des coûts importants à l'économie. Il mentionne que la taxe carbone industrielle pourrait déplacer la production vers d'autres pays, nuire à la compétitivité et faire quitter des industries du Canada. Il indique aussi que le plafonnement du pétrole et du gaz a freiné les investissements, affaibli la compétitivité du GNL, ralenti les projets extracôtiers et mis des emplois à risque. Ce ne sont pas des préoccupations mineures, mais des avertissements sérieux. Il s'agissait là d'avertissements directs sur la manière dont un pays peut s'appauvrir tout en échouant à atteindre les objectifs utilisés pour justifier ces dégâts.

Malgré cela, le comité recommande encore plus de mesures similaires. La recommandation 27 propose une taxe carbone industrielle ou un plafonnement des émissions. La recommandation 28 utilise le terme « retardataires climatiques », ce qui présente les désaccords comme malhonnêtes. Ce n'est pas un argument solide. Cela montre un gouvernement qui perd l'appui du public et qui critique ses opposants au lieu de répondre à leurs préoccupations.

Le rapport montre aussi un problème plus large. Les libéraux ont adopté la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* en pensant que le terme « responsabilité » suffisait. En réalité, il est plus facile d'affirmer la responsabilité que de l'appliquer. La Loi a créé des objectifs, des échéanciers, des plans et des organismes consultatifs. Mais lorsque le gouvernement a manqué ses cibles, abandonné des politiques et ignoré des avis, il a continué comme si de rien n'était. Il n'y a pas eu de conséquences, car la responsabilité réelle était limitée dès le départ.

C'est ce qui rend la situation du Groupe consultatif pour la carboneutralité aussi absurde. Il devait être l'organisme indépendant au cœur du cadre de réduction des émissions du gouvernement. Il a été créé en vertu de la Loi pour fournir des conseils sur la façon d'atteindre les cibles du gouvernement. Le gouvernement a engagé 15,4 millions de dollars sur trois ans pour le créer et le soutenir. Mais aujourd'hui, même ce rapport doit admettre que l'organisme a connu des démissions, y compris celles de ses coprésidents, après que des décisions majeures ont été prises sans consultation et que ses conseils n'ont été ni sollicités ni sérieusement pris en compte. Les membres actuels décrivent un organisme fonctionnant dans un « état minimal », avec trop peu de nominations, un manque de direction et un soutien insuffisant pour accomplir son travail correctement. Le rapport recommande même que le gouvernement rétablisse sa pleine capacité et mette en place un mécanisme officiel pour démontrer comment ses conseils sont pris en compte. Après

des années de discours sur des politiques fondées sur des données probantes, il faut maintenant dire au gouvernement d'écouter l'organisme qu'il a lui-même créé.

C'est pourquoi cet exercice apparaît comme une illusion coûteuse. Des millions de dollars ont été dépensés pour établir des cibles sans plan et produire des conseils sans effet réel. La Loi était présentée comme une preuve que le gouvernement allait se tenir à un niveau de responsabilité plus élevé. Mais si le gouvernement ne respecte pas ses cibles et agit comme si ses décisions ne pouvaient pas être remises en question, alors qui est réellement tenu responsable ? De plus en plus, la réponse est : personne.

Les conservateurs estiment que le Canada a besoin d'une nouvelle approche.

Une bonne politique ne devrait pas rendre la vie plus difficile. Elle devrait faciliter l'accès aux besoins essentiels, encourager l'investissement et permettre au pays d'être plus autonome. Si un plan augmente les coûts, fait fuir les investissements et affaiblit le Canada, aucun discours ne peut en corriger les effets.

Cela doit commencer par une vérité simple : le Canada n'est pas le problème. Nous produisons déjà de l'énergie selon certaines des normes environnementales les plus élevées au monde. Nos travailleurs sont qualifiés. Nos organismes de réglementation effectuent leur travail. Nos tribunaux fonctionnent. Nos partenariats avec les peuples autochtones sont importants. Rien de tout cela n'est un hasard. Cela reflète un pays capable de développer ses ressources de manière responsable et conforme à la loi. Même s'il existe encore des retards importants dans la réalisation des projets, et que des améliorations sont possibles, le Canada ne traite pas l'évaluation d'impact comme une simple formalité.

Si le monde a encore besoin de pétrole et de gaz, et c'est clairement le cas, le choix n'est pas entre la production canadienne et aucune production. Le véritable choix est de savoir si cette énergie provient d'un pays comme le Canada ou de régimes ayant des normes environnementales plus faibles, moins de redditions de comptes et beaucoup moins de respect pour les travailleurs, les communautés et l'environnement. Prétendre le contraire peut sembler vertueux, mais ce n'est pas sérieux.

Le Canada ne devrait pas être contraint de se limiter pendant que d'autres pays répondent à la même demande sans respecter nos règles ni nos normes. Nous ne devrions pas être pénalisés pour faire les choses correctement. Nous ne devrions pas être considérés comme le problème alors que le Canada continue d'importer du pétrole brut de pays comme l'Arabie saoudite et le Nigéria, et qu'il en a importé d'autres comme l'Irak, l'Algérie, l'Angola, le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan par le passé.

Il n'est pas logique d'affaiblir sa propre économie pour permettre à d'autres d'en profiter. Il n'est pas cohérent de refuser des emplois, des investissements et des possibilités ici, tout en laissant d'autres pays répondre à la demande avec des normes plus faibles. Les députés libéraux ne montrent aucune urgence à empêcher ces importations.

Un pays confiant ne s'excuse pas de produire ce dont le monde a besoin. Un pays confiant affirme que ces besoins doivent être comblés par les meilleurs producteurs, selon les normes les plus élevées. Le Canada peut être ce pays. Le Canada doit être ce pays.

Le Canada devrait produire davantage de ce dont le monde a besoin, ici même, selon des normes canadiennes, avec des travailleurs canadiens et une supervision canadienne. C'est ainsi que nous créons de la richesse. C'est ainsi que nous renforçons nos communautés. C'est ainsi que nous finançons les services publics, protégeons notre souveraineté et nous préparons à un avenir incertain. L'objectif n'est pas seulement de produire plus d'énergie, mais de le faire au bon endroit, selon les bonnes règles et pour les bonnes raisons.

Il faut aussi rétablir une culture de construction. Le Canada s'est trop orienté vers des cibles sans projets, des ambitions sans processus et des annonces sans résultats. Les conservateurs estiment que le Canada doit être un pays qui construit, des pipelines, des installations de GNL, des infrastructures de captage, d'utilisation et de stockage du carbone, des installations de production d'électricité, des ports, des réseaux de transport et des projets d'édification nationale de toutes sortes. Produire, transporter et exporter doivent être considérés comme des signes de sérieux, et non comme des choses à justifier.

C'est le cœur de la vision conservatrice. Elle n'est pas défensive. Elle n'est pas tournée vers le passé. Elle ne consiste pas à ne rien faire. Elle repose sur une ambition nationale ancrée dans la réalité. Elle relie l'énergie, l'environnement, la prospérité, la sécurité et la souveraineté. Elle considère le développement responsable comme un objectif essentiel, car il soutient les familles, renforce les alliances et permet au Canada de maîtriser son avenir.

L'approche libérale est dépassée. Il devient de plus en plus clair qu'elle ne fonctionne pas. Le gouvernement recule face à des réalités qu'il ne peut plus expliquer. Ce rapport vise à soutenir un plan qui échoue et qui est progressivement abandonné par ceux qui l'ont mis en place.

Les conservateurs proposent une meilleure solution. La bonne réponse n'est pas de réduire la taille du Canada pour que d'autres puissent prendre notre place. La bonne réponse n'est pas d'affaiblir notre propre économie tout en nous félicitant de nos bonnes intentions. Ce n'est pas une trahison de la responsabilité environnementale. C'est à cela que ressemble la responsabilité environnementale dans la réalité. Cela signifie faire face aux faits. Cela signifie privilégier des normes plus élevées plutôt que des normes moins strictes. Cela signifie comprendre que l'objectif n'est pas de réduire la production canadienne pour le simple plaisir de le faire. L'objectif est une meilleure production, une production plus propre et une production plus responsable dans les endroits les mieux équipés pour y parvenir.

Et ce n'est pas seulement un argument économique. C'est un argument national. Un pays qui ne construit pas ne restera pas fort. Un pays qui fait fuir les investissements ne restera

pas prospère. Un pays qui cesse de croire en ses propres forces ne restera pas confiant longtemps.

Le Canada doit cesser de s'excuser pour ses atouts. Il doit les utiliser de manière responsable et stratégique. Il doit recommencer à bâtir. Il doit transformer l'énergie canadienne en influence canadienne.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS AU RAPPORT SUR L'ÉTUDE DU PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DU CANADA DE LA 44E LÉGISLATURE

Recommandations supplémentaires:

Le Bloc Québécois souhaite bonifier les recommandations du rapport actuel par les recommandations suivantes:

Recommandation 31

Que le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada soit amélioré avec les mesures suivantes :

- Une mise à jour annuelle du PRÉ et de son efficacité prévue en vue de l'atteinte des cibles
- L'inclusion d'un principe de non-régression pour empêcher les reculs en matière de climat qui éloignerait le Canada de ses objectifs climatiques
- L'inclusion d'un système de budgets carbone
- L'inclusion de nouvelles politiques pour une finance alignée sur le climat
- L'inclusion de mesures pour contrer l'écoblanchiment
- Un appui financier aux provinces pour la mise en place de stratégies d'éducation et de sensibilisation sur les changements climatiques
- L'arrêt de toutes subventions aux énergies fossiles et financement public au secteur pétrolier et gazier, incluant pour les organisations comme Développement économique Canada et le Régime de pension du Canada
- L'inclusion de politiques redistribuant les coûts de la transition énergétique aux plus grands pollueurs.
- La mise en place de financement pour aider les provinces à lutter contre la pauvreté énergétique
- L'inclusion d'une feuille de route pour la sortie progressive du Canada des énergies fossiles en procédant à une transition juste pour les travailleurs et travailleuses.
- Le renforcement du système de tarification du carbone, notamment en resserrant les normes de rendement
- L'inclusion de nouvelles mesures pour favoriser la transition énergétique, l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique dans le secteur du bâtiment.
- L'inclusion d'une politique industrielle en matière de carboneutralité

- L'inclusion d'une stratégie de développement d'une main d'œuvre carboneutre`
- L'inclusion d'un test climat à mettre en œuvre à l'échelle de tout le gouvernement

Recommandation 32

Que le gouvernement du Canada élargie le mandat et les ressources du Groupe consultatif pour la carboneutralité afin qu'il assure la surveillance de l'atteinte des objectifs climatiques du Canada, sa reddition de compte, et publie les rapports annuels faisant état des progrès du Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 pour adapter son rôle de manière similaire à celui du comité sur les changements climatiques du Royaume-Uni.

Recommandation 33

Que le gouvernement du Canada modernise la Loi sur l'efficacité énergétique et son cadre de réglementation pour exiger que tous les nouveaux airs climatisés soient des thermopompes et pour retirer du marché canadien les appareils de chauffage au gaz et au mazout coûteux et polluants afin d'accomplir l'arrêt progressif de la vente d'appareils nouveaux ou de remplacement de chauffage et de refroidissement à combustibles fossiles afin de combler l'écart qui subsiste par rapport à l'objectif 2030.

Que le Canada joigne l'Alliance Beyond Oil and Gas (BOGA) et planifie une véritable transition pour réduire la consommation et la production d'hydrocarbures.

Qu'il interdise toute nouvelle exploitation pétrolière et gazière tel que le Québec l'a fait.

Recommandation 34

Que le gouvernement fédéral gère de manière proactive les interactions négatives entre certaines politiques climatiques fédérales et les systèmes de tarification du carbone dans le secteur industriel afin d'obtenir des réductions supplémentaires d'émissions provenant des secteurs pétrolier et gazier, de l'électricité et de l'industrie lourde.

Recommandation 35

Que le gouvernement du Canada mette en place dans le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 une taxe sur les profits démesurés des compagnies pétrolières et gazières, dont les revenus seront directement réinvestis dans l'adaptation aux changements climatiques, afin de compenser les dommages dont ces compagnies sont responsables.

Recommandation 36

Que le gouvernement du Canada mette fin à toutes les subventions aux combustibles fossiles et au financement public du secteur pétrolier et gazier, et rejeter le captage du carbone et l'hydrogène fossile comme solutions climatiques

Recommandation 37

Que le gouvernement du Canada mette en oeuvre les recommandations du Comité sur l'Environnement contenues dans son rapport intitulé "Rapport 2 - Impacts du système financier canadien relativement à l'environnement et les changements climatiques" qui sont les suivantes:

Recommandation 1

Que le système financier canadien soit réformé afin de respecter les engagements climatiques, comme le prévoit le projet de loi S-243, Loi sur la finance alignée sur le climat (44e législature, 1re session), qui fournirait elle-même un cadre réglementaire rigoureux basé sur la science pour réaliser des plans de transitions et des rapports d'étape annuels et qui répondrait aux préoccupations liées à l'écoblanchiment dans le domaine de l'action climatique.

Recommandation 2

Que le Bureau du surintendant des institutions financières reconsidère l'interprétation de son mandat, comme l'a suggéré le Commissaire à l'environnement et au développement durable et publie des lignes directrices détaillées sur les plans de transition.

Recommandation 3

Que les gestionnaires de fonds de pension publics sous réglementation fédérale, en particulier l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, soient tenus de divulguer intégralement leurs investissements dans des fonds de capital-investissement.

Recommandation 4

Qu'un groupe de travail sur le développement durable soit créé au sein du Bureau de la concurrence et que les règles soient renforcées pour lutter contre l'écoblanchiment dans le secteur financier et pour sévir contre cette pratique.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada exclue les combustibles fossiles de l'élaboration de lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable, tel que prescrit dans le budget de 2025.

Recommandation 38

Que le gouvernement du Canada élabore un plan d'action pour la Justice Climatique et Économique visant à réduire la pauvreté ainsi que les inégalités économiques et sociales, par des mesures de lutte contre les changements climatiques redistributrices de la richesse et des mesures d'adaptation redistribuant les coûts des dommages aux pollueurs responsables.

Que ce plan d'action fasse progresser les mesures visant à rendre les ménages plus abordables et à réduire les coûts de l'énergie et des transports grâce à l'électrification, à l'efficacité et à des investissements continus dans la mobilité propre.

Recommandation 39

Que le gouvernement agisse rapidement pour combler le fossé créé par l'abrogation de la tarification du carbone pour la consommation et l'affaiblissement de la norme sur la disponibilité des véhicules électriques

Recommandation 40

Que le gouvernement interdise l'installation de nouvelles chaudières au gaz, tel que stipulé par l'Agence internationale de l'énergie

Recommandation 41

Que le gouvernement exige des planifications du démantèlement graduel du réseau gazier au pays en s'appuyant notamment sur la démarche de la Californie et de l'Union européenne)